

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Avril 2023 - N°280

**Après l'énergie, l'eau...
Les Français sont
appelés à plus de
sobriété !**

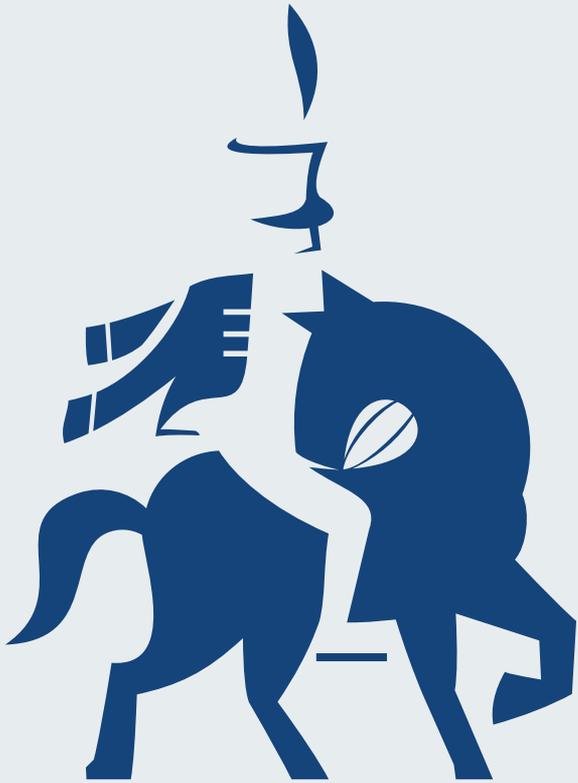


DOSSIERS

Eau
Logement
Retraite

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections



LES HUSSARDS BLEUS

DU MADE IN FRANCE

by **GALILÉ** 

Groupe français indépendant, composé de 35 filiales, Galilé accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets industriels dans divers secteurs d'activités :

manutention, engineering, nucléaire et défense, thermique, machines et services, énergie gaz et transition énergétique

*Le Groupe Galilé investit dans ses talents et lance dès la rentrée prochaine, un programme de formation inédit, nommé **les Hussards Bleus du Made in France**, à destination de ses futurs dirigeants.*

Cette première édition sera parrainée par le Prince Joachim MURAT.

www.leshussardsbleus.fr



www.galile.fr



Sommaire

Avril 2023

2 Évènement

Grand Prix du Rayonnement Français



4 Débat

Quels leviers pour la performance environnementale de l'emballage : Usage Unique ou réemploi ?

6 Eau

7 Face au manque d'eau : de l'urgence à la sobriété choisie.

Christophe BOUILLON

8 L'Eau doit être notre priorité ! *Rémy POINTEREAU*

10 C'est quand le puits est sec que l'eau devient richesse (proverbe français). *Patrice PERROT*

11 La réponse démocratique, seule solution face aux enjeux de l'eau. *Daniel BREUILLER*

12 Pour une gestion durable de l'eau. *Hervé GILLÉ*

13 Pour une régulation du tourisme à l'échelle communale pour préserver nos ressources. *Christophe NAEGELEN*

14 Nous devons intégralement repenser notre gestion de l'eau, des nappes jusqu'au robinet. *Catherine BELRHITI*

15 L'eau, source de vie. *Alain MARC*

16 Logement

17 Pour répondre à la crise du logement, il est urgent d'agir.

Annaïg LE MEUR & Vincent ROLLAND

18 Il est urgent d'agir pour soutenir les logements longue durée.

Iñaki ECHANIZ

20 Pour régler la crise du logement en France il est temps d'écouter les Maires. *Christian ESTROSI*

21 Pour une politique de rénovation globale des logements.

Eric PIOLLE

22 Le « ZAN », artificialiser moins tout en produisant davantage de logement : comment appréhender ce défi ? *Valérie LÉTARD*

23 Comme la rénovation énergétique, continuer de construire est impératif ! *Dominique ESTROSI SASSONE*

24 La lutte contre la précarité énergétique : une urgence sociale et environnementale. *Jean-Luc FUGIT*

25 Pour une politique de rénovation globale des logements.

Viviane ARTIGALAS

26 Coût de la politique du logement et coût de la non-action.

Jean-Baptiste BLANC

27 L'augmentation des prix des loyers et des charges locatives asphyxie les quartiers populaires. *Sébastien DELOGU*

28 Retraite

29 Après les retraites, redéfinissons ensemble notre rapport au travail ! *Aurore BERGÉ*

30 Face aux mensonges, nous proposons une vraie réforme juste et progressive. *Jean-Philippe TANGUY*

31 Pour une réforme juste et lisible, le système par points devrait être réétudié. *Nicolas TURQUOIS*

32 Réforme des retraites : 0 - Crise démocratique : 1.

Arthur DELAPORTE & Monique LUBIN

33 Retraites : retour vers le futur ! *Hervé MARSEILLE*

34 Quelle évolution de la retraite pour quelle évolution du travail ?

Guillaume GONTARD

35 L'impasse démocratique exige... *Éliane ASSASSI*

36 Le referendum : pour rénover notre démocratie. *Bertrand PANCHER*

38 Chronique

La révolution de l'IA Générative et son lot de questions.

Alexandre FARRO

40 Missions, Nominations, Élections

41 Présidence de la République, Gouvernement

46 Parlement

47 AAI

48 Conseil régional, conseils départementaux, communes

50 Préfectures

54 Santé

55 Autres mouvements

Grands Prix du Rayonnement Français 2023

30 mars 2023 - Quai d'Orsay

Crédits photos - David Nivière



Le 30 mars dernier, l'association du Rayonnement Français a célébré les talents qui font briller la France à travers le monde lors de la cérémonie du Grand Prix du Rayonnement Français dans les salons du Quai d'Orsay. Organisée depuis ses débuts sous le Haut patronage du Président de la République, la cérémonie s'est déroulée en présence de Madame Brigitte Macron, de Monsieur Olivier Becht, Ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, d'Anne-Marie Descôtes, Secrétaire générale du Quai d'Orsay et première lauréate du Grand Prix en 2010 ainsi que de très nombreuses personnalités françaises et étrangères, élus, officiels et ambassadeurs.

Créés en 2009 par Joëlle Garriaud-Maylam, sénatrice des Français établis hors de France, les Grands Prix du Rayonnement Français récompensent les talents français qui font la notoriété de notre belle nation aux quatre coins du monde.

Après 15 ans de Présidence de ces Prix, la sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam a souhaité en confier la responsabilité à la Princesse Yasmine Murat. A la demande de Yasmine Murat et du Jury, la sénatrice continuera à accompagner le développement de l'association en tant que présidente d'honneur.



Joëlle Garriaud-Maylam, Brigitte Macron, Jean-Yves Le Drian, Princesse Yasmine Murat, Olivier Becht, Anne-Marie Descôtes, et Prince Joachim Murat attendent les Grands Prix du Rayonnement Français au Ministère des Affaires étrangères.



Heidi Sevestre, a reçu le Grand Prix du Rayonnement environnemental des mains de Olivier Poivre d'Arvor



Stéphane Bern a reçu le Grand Prix du Rayonnement culturel des mains de Brigitte Macron



Emmanuelle Charpentier, Babette de Rozières, Stéphane Bern, Christiane Lambert et Tony Parker



LE JURY

Joëlle GARRIAUD-MAYLAM
Présidente d'honneur de l'association
Sénatrice des Français établis hors de France

Yasmine MURAT
Présidente de l'association du Rayonnement Français &
Présidente du jury

Stéphane ARTANO
Sénateur de Saint Pierre et Miquelon

Yves BIGOT
Directeur général de TV5 Monde
Président des Alliances Françaises

Anne-Marie DESCÔTES
Secrétaire générale du Quai d'Orsay

Guillaume GOMEZ
Ambassadeur de la gastronomie française

Stéphane LAYANI
Président du Marché International de Rungis

François MORINIÈRE
Président du directoire du groupe Labruyère

Olivier POIVRE d'ARVOR
Écrivain, Ambassadeur pour les pôles et les enjeux maritimes

Rémy RIOUX
Directeur général de l'Agence française de développement

Daniel RONDEAU
Écrivain, Diplomate, Académicien

Marie-Christine SARAGOSSE
Présidente de France Media Monde

Dominique WOLTON
Directeur de recherche au CNRS

PALMARÈS 2022-2023

Grand Prix du Rayonnement environnemental :
Heidi SEVESTRE,
Glaciologue

Grand Prix du Rayonnement sportif :
Tony PARKER,
Champion d'Europe de basket-ball et
1er français du Hall of Fame de la NBA

Grand Prix du Rayonnement gastronomique :
Babette de ROZIÈRES,
chefe de cuisine

Grand Prix du Rayonnement francophone :
Nayla de FREIGE,
Présidente du journal libanais "L'Orient-le Jour" et
du Festival international de Baalbeck

Grand Prix du Rayonnement humanitaire :
Frédéric DE SAINT-SERNIN,
Directeur général d'ACTED

Grand Prix du Rayonnement scientifique :
Emmanuelle CHARPENTIER,
Microbiologiste et Prix Nobel de Chimie

Grand Prix du Rayonnement économique :
Christiane LAMBERT,
Présidente de la FNSEA et du COPA-COGECA

Grand Prix du Rayonnement culturel :
Stéphane BERN,
Animateur de radio et de télévision, acteur et écrivain

Grand Prix du Rayonnement spécial du jury :
Jean-Yves LE DRIAN,
Ancien Ministre

LES PARTENAIRES



Quels leviers pour la performance environnementale de l'emballage : Usage unique ou réemploi ?

Présentation des études vente en salle et vente à emporter réalisées par la société Ramboll comparant les emballages à base de papier et leurs alternatives réemployables dans la restauration rapide en Europe
Mercredi 12 avril 2023

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) adoptée le 10 février 2020 avait pour ambition de promouvoir une économie circulaire favorisant notamment le réemploi. Si l'une des mesures phares et la plus médiatique portait sur la fin progressive de l'emballage plastique à usage unique d'ici 2040, une mesure plus radicale et plus discrète mettait fin à compter du 1er janvier 2023 à la vaisselle à usage unique dans les établissements de restauration rapide servant plus de 20 couverts simultanément, les repas devant désormais être servis dans de la vaisselle réutilisable.

Cette interdiction entrée maintenant en vigueur depuis quatre mois n'avait toutefois fait l'objet d'aucune étude d'impact environnemental préalable.

La vaisselle en plastique réutilisable et lavable actuellement utilisée est-elle plus vertueuse écologiquement que la vaisselle recyclable à base de papier ? Et qu'en serait-il du cas de la vente à emporter ?

C'est pour répondre à ces questions que deux vastes études ont été commandées par l'EPPA (European Paper Packaging Alliance) à la fondation Ramboll, société experte indépendante et danoise qui conseille la Commission européenne sur plusieurs directives. Ses conclusions ont été présentées mercredi 12 avril 2023 à Paris.

Ces deux Analyses de Cycle de Vie normées et certifiées, dont la première fait partie de la bibliographie de référence de l'Ademe, ont pour objet la restauration rapide dans l'Union européenne et prennent en compte l'ensemble des emballages visés par la loi AGECE tout en utilisant des données primaires actualisées, ce qui les distingue de toutes les études précédentes. Elles comparent 24 emballages pour la vente en salle et 17 pour la vente à emporter couvrant tous

les types de boissons et nourritures, les différentes options de lavage (en salle ou externalisé), les différents taux de recyclages (0 %, 30 %, 70 % pour la vente en salle par exemple) et les différents types de vaisselle (avec deux « sets » pour le réemploi, l'un en plastique, l'autre « traditionnel » incluant la céramique, le verre-vaisselle et le métal). Pour la vente en salle, le nombre

impératif dicté par des normes d'hygiène indispensables. Ces normes d'hygiène, comme le rappelle David Schisler, Président de Cofepac (le Comité français de l'emballage papier-carton) « sont dans l'ADN de la filière de l'usage unique créée précisément pour répondre à cette problématique, comme l'atteste leur utilisation en milieu hospitalier où



- Une ACV normée ISO 14040/44 revue par un tiers certificateur
- La comparaison de 7 types d'emballages, dont 24 produits en papier, plastique, céramique, verre et métal, couvrant les différents types de nourriture et de boisson
- **Lavage dans le restaurant ou en extérieur**
- Différents nombres de réemplois envisagés : 100 pour le plastique, 500 pour la céramique et le verre, 1000 pour le métal, avec variation de +30% et - 30%
- Différents taux de recyclage envisagés : 0%, 30%, 70%
- Un scénario avec 70% d'énergie décarbonée
- Deux principaux "points chauds" : la production du papier pour l'usage unique, et la phase de lavage-séchage pour le réemploi

de réemplois est de 100 pour le plastique, 500 pour la céramique et le verre-vaisselle et 1000 pour le métal, en incluant une variation de + ou - 30 %. Pour la vente à emporter, seul le plastique a été considéré, avec 50 réemplois, un chiffre plus en adéquation avec la réalité actuelle.

Ces études révèlent deux « points chauds » environnementaux dans les cycles de vie des vaisselles comparées : d'un côté la production du papier pour la vaisselle à usage unique, de l'autre le lavage-séchage de la vaisselle réutilisable, auquel il faut ajouter le transport retour vers le restaurant dans le cadre de la vente à emporter. Le réemploi en restauration rapide nécessite en effet un système de lavage-séchage grand consommateur d'énergie, d'eau et de détergent. Un

l'usage unique est aujourd'hui la norme, ou lors de la récente pandémie au cours de laquelle cette vaisselle a permis aux restaurants de poursuivre leur activité. Il ne viendrait pas à l'esprit de l'Hôpital de revenir au réemploi, mais bien d'optimiser la fin de vie ».

Les études révèlent ainsi que la vaisselle réutilisable consomme 3,4 fois plus d'eau et émet 2,8 fois plus de CO₂ et 2,2 fois plus de particules fines que la vaisselle en carton pour la vente en salle au niveau européen. Et pour la vente à emporter, la vaisselle à base de papier l'emporte de loin dans l'ensemble des catégories d'impact considérées.

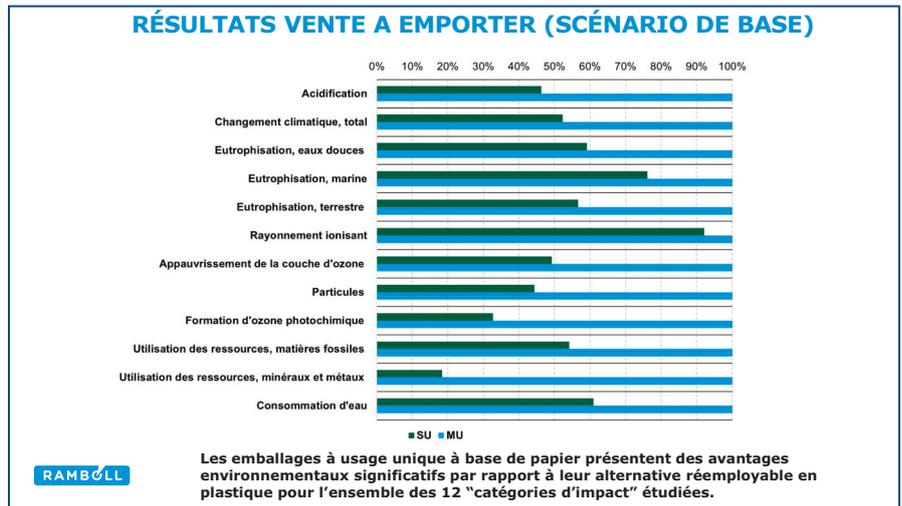
Pour Eric Lelay, vice-président d'EPPA également Président de la branche Fibre et Foodservice Europe-Asie-Océanie du leader finlandais Huhtamaki :

« Rechercher “ le meilleur résultat global pour l’environnement ”, ce n’est pas que du bon sens : c’est la règle européenne posée dans la Directive Déchet que les analyses de cycle de vie servent à définir et c’est un principe constitutionnel reconnu par la Cour européenne de justice. Réduire les déchets ne doit pas aboutir à accroître l’impact sur l’environnement : réemploi et usage unique ne doivent donc pas être opposés mais comparés au cas par cas. »

Autre enjeu, le matériau papier est remplacé par le plastique combattu pourtant par la même loi AGECE : « le papier est le seul matériau à la fois renouvelable, recyclable, recyclé effectivement et performant du point de vue de l’impact sur l’environnement. Sur les 20 dernières années, on a réussi à multiplier par 4 le nombre de cycles du papier sans utiliser plus de bois. Et l’ensemble de la filière est européenne, du papier à sa transformation en emballage, sa consommation et son recyclage. Avec la fin du papier, c’est le grand retour du plastique, un matériau non renouvelable et pour l’instant non recyclé, qui sera extrait hors d’Europe, et dont les emballages seront importés d’Asie, sauf exception pour les grandes marques. Un emballage qui aura plus d’impact sur l’environnement en raison du lavage-séchage » indique David Schisler.

Pour Jean Hornain, Directeur Général de Citéo, leader français de la collecte et du tri : « la filière papier-carton est justement exemplaire en matière d’économie circulaire, la chaîne de transformation est entièrement européenne, le recyclage devant même prendre une dimension mondiale ».

Il faut rappeler que la filière papier-carton compte en moyenne 7 cycles de vie (jusqu’à 25 cycles pour les meilleures). Le gobelet carton à usage unique - dont le film plastique ne représentera plus que 8 % dès janvier 2024 - deviendra



carton d'emballage, boîte d'œufs, pour finir sa vie en papier ménager ou papier toilette.

Les deux analyses de cycle de vie de Ramboll concluent donc à un bénéfice très significatif en faveur de la vaisselle à usage unique, et nous rappellent combien le réemploi n'est pas l'alpha et l'oméga de la performance environnementale. Zéro déchet ne signifie pas zéro impact, et la réduction des déchets ne devrait pas être l'unique indicateur de la performance environnementale.

Reste la question de la réduction des déchets et celle du « déchet ultime » comme l'appelle Marta de Cidrac, sénatrice des Yvelines, vice-présidente de la commission développement durable au Sénat, présidente du Groupe d'étude économie circulaire et ancienne rapporteuse de la loi Climat. « Il faut repousser le déchet ultime et le rendre le moins impactant possible. C'est ce que fait le recyclage, à charge pour les collectivités de le collecter et de le détruire. Ceci vaut d'ailleurs pour l'usage unique et pour le réemploi ». Pour Marta de Cidrac : « les deux modèles, usage unique et réemploi, peuvent cohabiter en fonction des situations et des impacts – et elle

n'exclut pas une clause de revoyure, alors que le parlement européen doit justement décider d'une nouvelle ambition en matière de recyclage et de réemploi ».

« Ne nous trompons pas de combat, celui de l'économie circulaire », rappelle Huguette Tiegna, députée du Lot, présidente du groupe d'étude gestion des déchets, économie circulaire et économie verte à l'Assemblée nationale, « de ce point de vue, la loi AGECE visait la réduction des déchets, l'augmentation du réemploi et du recyclage. Le réemploi trouve son adhésion auprès des jeunes et freine la production de ces montagnes de déchets que l'on a vues pendant les grèves. Mais il est vrai aussi que le papier est un bon matériau du point de vue environnemental. Ce qui est important, aussi, c'est que la loi donne une direction mais qu'elle prévoit des clauses de revoyure pour continuer à avancer tous ensemble dans la bonne direction ».

Alors que les Français produisent 70 kg de déchets plastique par an, soit 4,8 millions de tonnes, fallait-il substituer, au papier et sa filière, le plastique ? La question se pose, un peu tard sans doute, l'étude Ramboll sur la vente en salle commandée par l'EPPA vient apporter en tout cas un nouvel éclairage. Et celle réalisée pour la vente à emporter donne au législateur des données robustes qui rejoignent la déclaration du ministre Christophe Béchu lors de sa conférence de presse du 6 janvier : « Il va de soi que la restauration à emporter ne doit pas se faire dans de la vaisselle réutilisable puisqu'il y a des gens qui mangent cela sur les bancs, qui mangent ça à l'extérieur et que, du coup, ce serait une forme de gaspillage de l'imposer pour ce qui est de la restauration à emporter ».



De gauche à droite : David Schisler, Jean Hornain, Marie-Laure Hustache, Marta de Cidrac et Huguette Tiegna lors du débat organisé par Le Trombinoscope le mercredi 12 avril 2023 Chez Française.

Antoine Bonfils

S
T
R
I
B
U
N
E
SAPRÈS L'ÉNERGIE, L'EAU...
LES FRANÇAIS SONT APPELÉS
À PLUS DE SOBRIÉTÉ !

Le chef de l'Etat a fixé « un cap de 10 % d'économies d'eau » pour tous les secteurs à l'horizon 2030. Son « Plan eau », vivement attendu et présenté le 30 mars, comporte 53 mesures : le taux de réutilisation des eaux usées devra notamment passer de moins de 1% aujourd'hui à 10%, puis le budget des agences d'eau sera par exemple relevé à 475 millions d'euros par an, dont 180 millions d'euros pour combler les fuites. En effet, dans le réseau de distribution, ces dernières représenteraient environ 20 % des déperditions à l'échelle nationale !

Après une sécheresse hivernale historique et un record de 32 jours sans pluie établi fin février, la situation est catastrophique. Et elle le reste malgré le retour des giboulées de mars et d'avril. Le niveau de la plupart des nappes phréatiques du pays demeure « modérément bas à très bas », constate le Bureau des recherches géologiques et minières. Et c'est dans ce contexte qu'un premier grand incendie s'est déclaré dans les Pyrénées-Orientales. Environ 1 000 hectares de végétation sont partis en fumée en cette mi-avril, ce qui est particulièrement précoce. Naturellement, l'été qui vient fait craindre le pire alors que l'an dernier plus de 70 000 hectares ont brûlé, soit 4 fois plus qu'un été habituel, et que 700 communes ont dû être ravitaillées par citernage et/ou bouteilles acheminées, faute d'eau suffisante sur-place.

Dans ces conditions, la guerre de l'eau, dans le monde agricole notamment, entre les anti et pro-bassines, risque fort de s'intensifier. Christophe Béchu, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a appelé très tôt à faire des économies d'eau, sachant qu'un Français consomme en moyenne 149 litres d'eau par jour. Les préfets, dont ceux qui coordonnent les sept grands bassins du territoire, ont d'ores et déjà été mobilisés, et des restrictions décrétées.

Stéphanie Fontaine

FACE AU MANQUE D'EAU : DE L'URGENCE À LA SOBRIÉTÉ CHOISIE

Christophe BOULLON

- ▶ Président de l'Association des petites villes de France (APVF)
- ▶ Conseiller départemental de la Seine-Maritime
- ▶ Maire de Barentin



Après un été marqué par des canicules sans précédent et des incendies qui ont marqué la fin de notre insouciance climatique, un hiver et un printemps anormalement secs, nous découvrons que même dans un pays comme la France, l'eau devient une ressource rare.

De fait, le défi de la préservation de l'eau se pose déjà et va se poser avec toujours plus de gravité dans les prochains mois et les prochaines années.

L'heure est donc désormais à la mobilisation de tous les acteurs concernés par la politique de l'eau avec un mot d'ordre : celui de la sobriété. Il faut d'abord changer les mentalités de nos concitoyens : l'eau est encore trop souvent considérée comme une ressource inépuisable et gratuite. Les tensions sur notre système hydrique sont désormais trop fortes pour être ignorées.

Élus de petites villes, nous plaçons donc pour une sobriété choisie plutôt qu'une sobriété contrainte. Nous plaçons aussi pour des actes forts qui permettent une meilleure lisibilité de la politique de l'eau et l'acceptabilité par nos concitoyens des mesures prises.

Il faut pour cela aller vite mais cette politique doit également s'envisager à plus long terme.

Ces mesures doivent bien sûr concerner la filière agricole qui consomme 58 % de l'eau disponible. Il s'agit là encore, d'accélérer la transformation de notre modèle agricole, ce qui suppose un effort collectif massif afin de pas pénaliser les petites structures.

Enfin, il faudra d'une manière ou d'une autre aborder les questions liées aux conflits d'usage de l'eau. La question des piscines privées ou encore celle des terrains de golf peuvent se poser dans certaines de nos régions.

L'annonce dans ce « Plan eau » d'une tarification sociale et progressive de l'eau, déjà mise en place dans certaines collectivités telle que la métropole de

Montpellier, va dans le bon sens. Cette politique ne sera pas facile à mettre en place, et je rappelle à cet égard que sa mise en œuvre concrète relèvera des collectivités et non de l'État.

Ce constat conduit à plaider en faveur d'une politique globale de l'eau qui soit davantage lisible. Production, distribution, adduction, traitement de l'eau doivent être gérés à l'échelle locale.

C'est vrai, il existe dans notre pays un excessif éclatement des services de l'eau. Une rationalisation s'impose. Dans la plupart des cas, le transfert de la compétence de la gestion de l'eau aux intercommunalités sera la bonne solution pour une meilleure mutualisation, notamment dans le domaine des investissements et pour moderniser à bien des endroits les réseaux.

Mais, il s'agit avant tout de faire émerger, comme l'a dit le président de la République, « un modèle pluriel, différencié, qui repose sur l'intelligence des élus locaux et qui respecte la diversité du territoire ».

Pour ce faire, l'État doit bien sûr faire confiance aux collectivités, leur donner les moyens financiers nécessaires, et ne pas entraver leur action.

« C'est vrai, il existe dans notre pays un excessif éclatement des services de l'eau. Une rationalisation s'impose. »

L'urgence climatique s'impose à tous. Au-delà d'un enjeu financier et de gouvernance, il s'agit aussi d'un enjeu culturel. La commune, premier kilomètre de l'action publique, est l'échelon le plus adapté et le mieux à même de construire avec nos concitoyens un rapport renouvelé à l'eau. ●



L'EAU DOIT ÊTRE NOTRE PRIORITÉ !

Rémy POINTEREAU

- ▶ Sénateur LR du Cher
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Président de la mission d'information sur le thème : « gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement »
- ▶ Conseiller régional du Centre-Val de Loire



L'EAU, C'EST LA VIE, C'EST LA SANTE ! Or, nous sommes confrontés à une situation, avec la baisse des débits des cours d'eau, la diminution des nappes, les périodes de sécheresses et un accès à l'eau de plus en plus limité pour le monde agricole, qui nous impose de nous saisir de l'évaluation des politiques publiques de gestion de l'eau.

La réflexion à conduire se situe à deux niveaux de temporalité. D'abord à long terme, comment garantir l'acheminement continu et universel de l'eau potable au robinet, refroidir nos centrales nucléaires, faire naviguer les péniches, arroser les cultures essentielles à notre souveraineté alimentaire ? Comment aussi prévenir les inondations et faire face aux épisodes orageux ? Dans le même temps il s'agit d'apporter des solutions à des problèmes qui se posent à brèves échéances, à savoir : comment faire face à la sécheresse ; comment mieux récupérer l'eau de pluie et maîtriser la facture d'eau ? Ce sont des sujets qui se posent avec acuité dans les outre-mer où toutes ces problématiques y sont concentrées.

En tant que Chambre des territoires, les politiques de l'eau étant éminemment des politiques des territoires, enracinées dans les réalités locales, le sujet est au cœur même des préoccupations et des missions du Sénat.

La mission d'information « Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement » conduira ses travaux selon trois grands axes.

Le premier s'attachera à l'enjeu de la qualité de l'eau et de la lutte contre les pollutions. Sur ce volet, les progrès sont réels, mais nous sommes encore loin du but. C'est en outre un défi mondial.

En second lieu, nous examinerons les politiques de gestion quantitative de l'eau. Instauration d'une culture de sobriété me semble un préalable nécessaire qui va de pair avec la question de la sécurisation de l'eau. Nous devons réfléchir à l'accompagnement des agriculteurs pour leur offrir une meilleure adaptation aux évolutions du climat et améliorer le stockage de l'eau.

Les politiques d'aménagement sont concernées dans leur rôle sur la préservation des zones humides, l'infiltration dans les nappes

« le sujet est au cœur même des préoccupations et des missions du Sénat. »

phréatiques ou encore la réutilisation des eaux usées traitées.

Enfin, nous travaillerons

sur le rôle des collectivités territoriales dans la gestion de l'eau, car elles sont en première ligne de la mise en œuvre des politiques de l'eau. Il s'agira de répondre à la question suivante : « Qui doit agir et avec quels moyens ? ». Évidemment, s'agissant de politiques publiques, nous pourrions faire l'économie d'une réflexion sur les ressources financières à mobiliser et sur la répartition des responsabilités. ●





3 QUESTIONS À GUILLAUME CHOISY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

1. Comment considérez-vous le phénomène de raréfaction de l'eau qui semble prendre de l'ampleur en France, et particulièrement dans le Sud-Ouest ?

La mobilisation des collectivités face à ces crises est au cœur des décisions du Comité de bassin pour anticiper l'étiage 2023 dans des conditions qui ne seront pas forcément aussi favorables qu'en 2022, lorsque les réserves d'eau étaient pleines.

nécessaires pour conjuguer les besoins des milieux et des usages, sur la base d'un plan d'investissement sur 10 ans devant garantir 850 millions de m³, permettant ainsi de combler 2/3 du déficit attendu pour 2050. Ce plan d'actions nécessitera des moyens financiers de l'agence de l'eau relevés et estimés à 100 millions d'euros supplémentaires par an. Les annonces du Président de la République devront se confirmer dans le prochain Projet de Loi de Finances.



La sécheresse hivernale succède à la sécheresse estivale, avec un remplissage des retenues inférieur de moitié par rapport à l'année 2022. 240 000 habitants du grand Sud-Ouest sont à ce jour impactés par des pénuries d'alimentation en eau potable.. Ce stress hydrique intense qui s'inscrit dans la durée affecte de nombreux secteurs comme l'agriculture, l'énergie, les loisirs ou l'industrie. Si la gestion collective de cette crise estivale et la coordination entre les services de l'État et les collectivités a permis d'assurer la continuité du service d'eau potable, les effets de la sécheresse sur les milieux et la vie aquatique ont été majeurs. Les retours d'expérience des organismes et opérateurs de l'État ainsi que des instances de bassin convergent vers des actions concrètes qui pourront être mises en œuvre dès 2023 sur les sujets de communication, de la gouvernance, de priorisation des usages et de consolidation du soutien d'étiage. La

2. Dans ce contexte, quelle est votre lecture du Plan Eau présenté par le Président Emmanuel Macron le 30 mars 2023 ?

Les cinquante trois mesures de ce Plan Eau visent à «préparer l'été 2023» et à «engager une planification de l'eau à l'horizon 2030». Il met l'accent sur les économies d'eau avec comme objectif, 200 Millions de m³ sur le bassin Adour-Garonne. Dans le grand Sud-Ouest, l'objectif est d'accélérer les investissements pour réduire le déficit d'eau annoncé pour 2050 et répondre à l'exercice de planification écologique mené par le gouvernement. Un plan d'action a été validé par le Comité de bassin. Il apporte des moyens supplémentaires alloués aux agences de l'eau pour financer les actions nécessaires pour l'adaptation du bassin le plus impacté par le changement climatique. Les investissements

3. Concrètement, que fait l'Agence de l'eau pour lutter contre le déficit en eau ?

L'agence de l'eau agit pour un partage durable et solidaire de la ressource en eau dans le grand Sud-Ouest. Dans le cadre du plan sur 10 ans porté par le Comité de Bassin, elle mettra en œuvre le mix de solutions proposé : réutilisation de l'eau, recharge des nappes, développement des zones humides, évolution des systèmes agricoles, optimisation des retenues existantes et création de nouvelles réserves liées à des projets de transition agroécologique. Nous pouvons engager 120 millions d'euros de travaux qui vont permettre de sécuriser 50 millions de m³. Il comporte un mix de solutions de 28 projets de REUSE (réutilisation des eaux usées épurées) en cours, l'optimisation de barrage existants et le développement de zones humides. Comme le souligne Alain Rousset, Président de Région, et du Comité de bassin Adour-Garonne, la sobriété est un impératif et c'est en investissant massivement pendant les dix prochaines années que nous réussirons l'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, qui a montré cet été toute sa vulnérabilité à la crise de l'eau.

C'EST QUAND LE PUIITS EST SEC QUE L'EAU DEVIENT RICHESSE (PROVERBE FRANÇAIS)

Patrice PERROT

- ▶ Député Renaissance de la Nièvre
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Co-rapporteur de la Mission d'information sur la gestion de l'eau pour les activités économiques (agriculture, industrie, énergie, tourisme)



En tant que rapporteur de la mission d'information sur la gestion de l'eau au sein de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, j'ai le privilège de vous parler aujourd'hui de l'importance de cette ressource vitale et des défis auxquels nous sommes confrontés pour assurer une gestion efficace et durable de l'eau en France.

Comme vous le savez sans doute, l'eau est une ressource indispensable à la vie, à l'agriculture, à l'industrie, à l'énergie et à la préservation de l'environnement. Cependant, nous sommes également confrontés à des défis majeurs pour la gestion de cette ressource, tels que la pollution, l'épuisement des ressources en eau souterraine et la pression croissante sur les ressources en eau due à l'augmentation de la population et des activités économiques.

C'est pourquoi le Plan Eau annoncé par le président Macron est si

important. Ce plan vise à renforcer la gestion de l'eau en France en investissant dans les infrastructures de l'eau, en encourageant les pratiques agricoles durables et en renforçant les règles de protection de l'environnement.

En parallèle, notre mission d'information sur la gestion de l'eau vise à contribuer à la mise en œuvre de ce plan en évaluant l'état actuel de la gestion de l'eau en France, en identifiant les défis auxquels nous sommes confrontés et en proposant des solutions possibles pour assurer une gestion efficace et durable de cette ressource vitale.

Pour ce faire, nous menons une enquête approfondie en consultant les parties prenantes concernées, y compris les acteurs de l'eau, les agriculteurs, les entreprises, les organisations environnementales et les citoyens. Nous examinons également la réglementation actuelle afin de proposer des solutions pour renforcer la protection de l'eau et lutter contre la pollution.

Plan Eau : « notre mission d'information (...) vise à contribuer à la mise en œuvre de ce plan en évaluant l'état actuel de la gestion de l'eau en France, en identifiant les défis auxquels nous sommes confrontés et en proposant des solutions possibles »

Notre mission comporte plusieurs axes de travail clés, notamment :

- La gestion de l'eau au niveau local et régional. Nous allons évaluer les pratiques actuelles et proposer des solutions pour améliorer la coordination et la coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion de l'eau.
- Les pratiques agricoles durables. L'agriculture est l'un des principaux consommateurs d'eau en France, nous allons donc évaluer les pratiques actuelles et proposer des solutions pour encourager les pratiques agricoles durables qui préservent les ressources en eau et l'environnement.
- Les infrastructures de l'eau. Ces dernières ont besoin d'investissements importants pour moderniser les réseaux et améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau. Nous allons évaluer les besoins en investissements et proposer des solutions pour financer ces investissements de manière efficace.
- La recherche et l'innovation. Elles sont essentielles pour améliorer la gestion de l'eau. Nous allons évaluer les besoins en recherche et innovation dans ce domaine et proposer des solutions pour les encourager.

Notre mission sera menée avec transparence et objectivité.

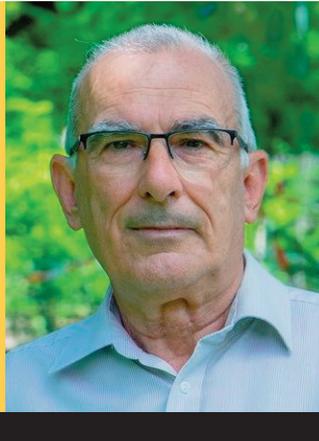
Nous sommes conscients que la gestion de l'eau est un enjeu crucial pour l'avenir de notre pays et de notre planète. Nous sommes déterminés à contribuer à la mise en œuvre d'une gestion efficace et durable de cette ressource précieuse. ●



LA RÉPONSE DÉMOCRATIQUE, SEULE SOLUTION FACE AUX ENJEUX DE L'EAU

Daniel BREULLER

- ▶ Sénateur Écologiste - Solidarité et Territoires du Val-de-Marne
- ▶ Vice-président de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Vice-Président de la mission d'information sur le thème Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement



L'Agriculture demandait à l'Anses de revenir sur l'interdiction de l'herbicide S-métolachlore.

Pourtant, deux jours après, de nouvelles études étaient rendues publiques sur la non-conformité d'un tiers de l'eau distribuée en France en raison de la présence de métabolite chlorothalonil R 471 811. Il faudra dépenser des milliards, à la charge des collectivités, pour traiter cette eau empoisonnée par les pesticides. Sans compter la biodiversité mise à mal.

La mise en place d'études académiques en amont de tous projets impactant le cycle de l'eau et le partage des ressources me semble indispensable. Notre pays a une recherche d'excellence dont les moyens doivent être renforcés, mais surtout qui doivent être associés et écoutés en amont des décisions. Il me semble aussi indispensable que le Gouvernement fasse confiance aux citoyens, écoute les ONG, les scientifiques et les élus parlementaires et des territoires.

Le jeudi 30 mars 2023, Emmanuel Macron a présenté un nouveau plan Eau à Savines-le-Lac. Des mots positifs, des actes insuffisants et surtout des manques essentiels.

L'eau est un bien commun et sa gestion durable est une nécessité vitale. On a longtemps cru qu'en France, son accès serait garanti pour tous et pour tous les usages, mais cette affirmation n'est plus à l'ordre du jour. Aux sécheresses estivales redoutables, s'ajoutent des sécheresses hivernales brutales et une dégradation des nappes phréatiques. L'accélération des dérèglements climatiques prend tout le monde de court et appelle des réponses d'une tout autre ampleur.

Face à cette situation d'urgence, le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires du Sénat a proposé un plan pour la préservation de l'eau qui se décline en 10 propositions non exhaustives et s'articule autour d'une réponse publique forte, démocratique et porteuse des solutions d'avenir plutôt que la perpétuation des systèmes trop gourmands en eau et inadaptés au dérèglement climatique (mégabassines, réserves d'eau pour canons à neige, Lyon-Turin, etc.).

Pour que les conflits d'usage ne deviennent pas des conflits violents, il faut trouver des réponses démocratiques plutôt que des réponses sécuritaires. Sur le plan territorial, les Commissions locales de l'eau et les projets de territoire pour la gestion de l'eau doivent être généralisées, mais surtout réellement ouverts à tous. Sur le plan national, je propose d'organiser une convention citoyenne sur l'eau, les chemins de sobriété et les priorisations en temps de sécheresse.

La convention citoyenne sur la fin de vie est la preuve heureuse que les Françaises et les Français ont envie d'une démocratie ouverte et sont capables de trouver un consensus éthique et profond.

Il s'agit aussi d'accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie, vers la qualité des sols et celle des nappes. La moitié des masses d'eau sont polluées par les nitrates, des herbicides et des pesticides. Et sur ce sujet, le Gouvernement ne dit rien ou presque. Pire, au lendemain de l'annonce du plan eau, le ministre de

« La moitié des masses d'eau sont polluées par les nitrates, des herbicides et des pesticides. »

René Dumont prédisait la raréfaction de l'eau, dans l'indifférence généralisée voir les sarcasmes des partis de gouvernement en 1974. Il avait raison et nous y sommes. En France et dans le monde, nous vivons à présent la crise de l'eau de plein fouet. Elle est porteuse de grands dangers, mais aussi de la possibilité d'une grande ambition écologique. ●



Lien : <https://ecologiste-senat.fr/dix-mesures-pour-une-veritable-politique-de-leau>

POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Hervé GILLÉ

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Gironde
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Conseiller départemental de la Gironde



Après plusieurs reports, le Président de la République a finalement annoncé, le jeudi 30 mars, son plan Eau. Un projet conséquent de 53 mesures s'appuyant sur la sobriété, la disponibilité de la ressource et la préservation de la qualité de l'eau. Si ces annonces doivent être saluées, elles posent un certain nombre de questions sur leurs financements et leurs mises en œuvre.

C'est la tarification progressive de l'eau, l'une des mesures les plus ambitieuses du plan qui interroge le plus. La mise en place de ce dispositif est discutée depuis de nombreuses années, elle a même été instaurée dans trois collectivités en France : Libourne, Montpellier et Dunkerque. Cependant, il faudra, après les recommandations du Conseil économique, social et environnemental (CESE), engager un travail partagé plus large entre le parlement, les syndicats des eaux et les élu-e-s pour s'assurer d'un fonctionnement optimal. Ainsi, à l'instar des déchets, chaque nature d'activités devra profiter d'une tarification différenciée en fonction des consommations. C'est le cas également pour les ménages, pour qu'une famille nombreuse ne soit pas lésée face à un couple sans enfant qui consommera forcément moins d'eau. C'est le cas à Dunkerque où le tarif est calculé sur un foyer moyen de quatre personnes, des chèques de dédommagement ont été instaurés pour les familles nombreuses, mais cette substitution n'est pas satisfaisante.

Des interrogations demeurent également sur la réparation des fuites d'eau. En France, en moyenne, un litre sur cinq est perdu sur le réseau d'eau potable dû aux fuites. L'objectif, dès 2024, est de réduire les fuites des 170 collectivités appelées « points noirs »

où elles demeurent les plus importantes. 180 millions d'euros par an d'aides supplémentaires seront apportés aux agences à condition de répondre à des objectifs de performance de gestion de leur patrimoine. La première question est celle du financement, alors que le plafond mordant sera supprimé, d'où viendront ces 180 millions supplémentaires chaque année ? Deuxièmement, comment les agences de l'eau pourront s'assurer de la mise en place d'un accompagnement des communes à titre individuel ? Il ne faut pas que ce renforcement des agences emmène à une recentralisation de la gestion des eaux. Nous devons préserver les rôles clés des collectivités.

Finalement, tout le pan consacré à l'agriculture reste à éclaircir. Quid de l'origine des financements sur les trente millions d'euros consacrés par an au soutien des pratiques agricoles économes en eau ? Des vingt millions par an d'aide à l'acquisition foncière pour les collectivités ? Du fond agricole de trente millions par an pour la modernisation des ouvrages existants ? Et quels budgets pour le soutien à la récupération des eaux de pluie de toiture ? Celui de soutien aux démarches agroécologiques ? De manière plus générale, quelles garanties avons-nous sur les recommandations qui sortiront de la grande réflexion lancée sur notre modèle agricole ? Une hausse des redevances existantes n'est pas écartée, il faudra y être très attentif.

Au vu de l'impact du dérèglement climatique sur notre ressource en eau et puisque le Gouvernement semble être passé maître dans les effets d'annonces et le maniement nébuleux des milliards. Nous avons besoin de l'assurance de l'application des cinquante-trois mesures. La mission d'information « Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement », dont je suis le rapporteur, sera contributive. C'est notre responsabilité, il faut « politiser » le sujet pour dégager des consensus et accepter des arbitrages. C'est notre engagement public ! ●

« C'est la tarification progressive de l'eau, l'une des mesures les plus ambitieuses du plan qui interroge le plus. »



POUR UNE RÉGULATION DU TOURISME À L'ÉCHELLE COMMUNALE POUR PRÉSERVER NOS RESSOURCES

Christophe NAEGELEN

- ▶ Député Libertés, indépendants, O.M et territoires des Vosges
- ▶ Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- ▶ Conseiller régional du Grand Est



La gestion efficace et durable des ressources en eau est essentielle pour garantir un avenir durable. Elle constitue aujourd'hui un enjeu majeur : l'état actuel de nos ressources en eau est extrêmement préoccupant et nous ne pouvons plus l'ignorer.

Au cours de l'été 2022, l'ensemble des départements métropolitains a fait l'objet d'un plan sécheresse, quatre-vingts départements du territoire métropolitain se trouvaient ainsi en état de crise hydrique. Le prélèvement et l'usage d'eau étaient alors restreints aux seuls usages prioritaires, ceux qui concernent les systèmes de santé, de sécurité civile, d'eau potable et de salubrité.

Ces mesures sont des mesures palliatives qui servent à répartir les réserves en eau des communes en attendant que celles-ci se reconstituent suffisamment. Or, ces épisodes de sécheresse se feront plus fréquents, plus précoces, plus longs et plus intenses dans les années à venir. Compte tenu notamment de la période de

plus d'un mois sans pluie depuis le début de l'année, il faut d'ores et déjà anticiper un phénomène de sécheresse similaire à celui de l'été dernier.

Parmi les mesures à mettre en place en urgence, il faut aider les communes à mieux maîtriser leurs ressources en eau, par exemple en leur permettant de mieux maîtriser l'implantation de résidences secondaires et touristiques.

En effet, le tourisme fait partie des activités qui ont un impact important sur les ressources en eau. La consommation moyenne en eau d'un vacancier est deux fois plus importante que celle d'un

« Une augmentation de la population de vacanciers dans les communes touristiques donne donc lieu à une consommation globale en eau bien plus élevée. »

habitant local. Une augmentation de la population de vacanciers dans les communes touristiques donne donc lieu à une consommation globale en eau bien plus élevée.

C'est pourquoi il est nécessaire d'agir à l'échelle communale. Les communes ont en effet compétence en matière de distribution d'eau potable sur une zone délimitée dans leur schéma de distribution. Elles sont ainsi tenues à d'importantes responsabilités, mais leur marge d'action est limitée pour pallier les désagréments du manque d'eau.

C'est pourquoi à travers une proposition de loi, je propose de doter les communes d'un réel pouvoir de décision sur les modalités de

consommation d'eau afin qu'en amont, l'utilisation de l'eau soit adaptée aux ressources disponibles. Concrètement, il s'agit de donner le pouvoir aux communes de limiter l'implantation de nouvelles constructions. Ainsi, les maires des communes ne disposant pas d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme ou d'une carte communale, pourraient autoriser ou interdire les nouvelles constructions lorsque celles-ci présentent un risque pour l'équilibre des ressources en eau de la commune et son environnement.

Bien sûr, cette mesure ne suffit pas à elle seule, elle doit être accompagnée d'une campagne de sensibilisation afin d'inciter chacun à adopter des comportements responsables. Cette responsabilité est collective : il est important de prendre une approche holistique qui implique tous les acteurs, y compris les autorités, les entreprises, les résidents locaux et les secondaires. ●



NOUS DEVONS INTÉGRALEMENT REPENSER NOTRE GESTION DE L'EAU, DES NAPPES JUSQU'AU ROBINET

Catherine BELRHITI

- ▶ Sénatrice LR de la Moselle
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Conseillère régionale du Grand Est



Selon le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), 80 % des nappes phréatiques du pays présentaient un niveau « modérément bas à très bas » fin mars. Les causes de cette sécheresse hivernale sont multiples, même si nous connaissons bien évidemment la plus importante d'entre elles, celle qui pousse notre pays à s'adapter sur tous les plans aux mutations profondes qu'il entraîne : le changement climatique.

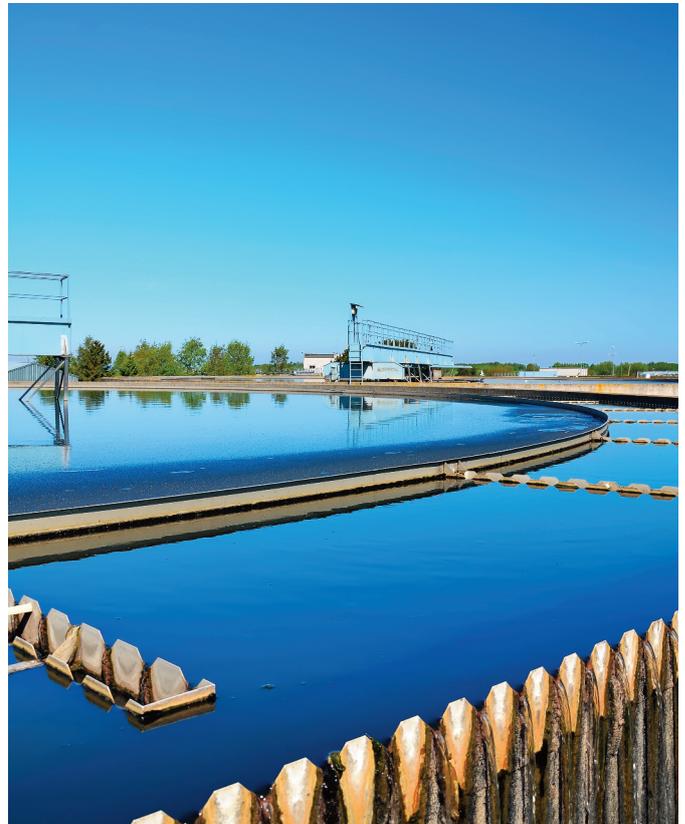
Cette cause n'est cependant pas seule responsable du désastre annoncé, car la gestion calamiteuse de la ressource par nos gouvernements successifs ces dernières années est également à souligner.

Nous avons déjà eu un premier aperçu des conséquences d'une

« Le transfert obligatoire aux intercommunalités de la compétence eau et assainissement d'ici 2026 prévu par la loi NOTRe, est une erreur, aboutissant dans la plupart des cas à une augmentation des coûts pour la collectivité, et, a fortiori, du prix du mètre cube pour l'utilisateur. »

raréfaction de la ressource en eau : alors que le prix du mètre cube augmente constamment, des affrontements d'une violence inouïe ont lieu entre nos forces de l'ordre et des opposants aux projets de bassines de Sainte-Soline. Et cet été, comme le précédent et comme les suivants, verra l'interminable valse des camions-citernes se poursuivre afin de ravitailler les communes, toujours plus nombreuses, qui feront face à une pénurie d'eau : demain, en plus d'être plus rare et plus disputée, l'eau sera plus chère.

La pénurie d'eau n'est pourtant pas une fatalité, à condition que des mesures élémentaires soient prises d'emblée pour pérenniser la gestion de la ressource. La première concerne les moyens financiers consacrés à l'eau, et en particulier ceux des Agences de l'eau. L'annonce récente du Président de la République d'une



augmentation de leur budget à hauteur de 500 millions d'euros par an va dans le bon sens, mais reste insuffisante face à l'ampleur des transformations nécessaires dans nos réseaux hydrographiques, ces mêmes réseaux dont les fuites aboutissent à la perte de 20 % de l'eau potable chaque année.

La deuxième mesure consiste en l'adaptation de la gouvernance de l'eau à nos territoires et à leurs spécificités. Le transfert obligatoire aux intercommunalités de la compétence Eau et assainissement d'ici 2026 prévu par la loi NOTRe, est une erreur, aboutissant dans la plupart des cas à une augmentation des coûts pour la collectivité, et, a fortiori, du prix du mètre cube pour l'utilisateur.

Nombreux sont les maires réclamant la suppression de cette obligation, et le Sénat les soutient par l'adoption d'une proposition de loi en ce sens en mars dernier. La carte de nos ressources en eau n'est pas alignée sur celle des intercommunalités, et aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable d'adapter notre gestion à des réalités différentes : à chaque territoire ses atouts, ses contraintes, et donc, ses compétences.

Enfin, réutiliser progressivement nos eaux usées traitées, à l'image de nos voisins européens, et pour des usages ne nécessitant pas une eau claire, permettrait de faire d'importantes économies d'eau potable, et d'accompagner l'objectif de réduction de 10 % des eaux prélevées d'ici 2030 prévu par le Plan Eau.

Notre avenir s'assèche, et l'heure n'est plus à la gestion ponctuelle des pénuries par quelques mesures de sobriété. Nous devons repenser intégralement notre gestion de la ressource en eau, des nappes jusqu'au robinet, à travers un plan d'envergure nationale, qui saura redonner les moyens aux acteurs de l'eau de préserver la ressource pour les décennies décisives qui nous attendent. ●

L'EAU, SOURCE DE VIE

Alain MARC

- ▶ Sénateur Les Indépendants-République et territoires de l'Aveyron
- ▶ Vice-président de la commission des Lois du Sénat



J'ai eu l'honneur d'être rapporteur pour la commission des lois du Sénat de la proposition de loi de mon collègue Jean-Yves Roux visant à permettre aux communes, si elles le souhaitent, de continuer à assurer (ou de récupérer) la gestion de la compétence eau et assainissement qui devait devenir l'exclusivité des communautés de communes au 1er janvier 2026.

En l'adoptant, notre assemblée ne fait que répondre aux attentes des élus des territoires les plus ruraux et de montagne de notre pays.

L'expérience locale, voilà ma boussole ! Loin des postures convenues, les femmes et les hommes qui ont la responsabilité du quotidien de leurs concitoyens dans nos campagnes et nos bourgs connaissent très exactement ces dossiers, souvent très lourds et coûteux. Ils sont les mieux à même d'y faire face sur le plan technique et financier.

En les écoutant, le Sénat permet à la loi, en même temps qu'il réaffirme le principe de liberté des collectivités locales, de prendre l'exacte mesure des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je vois aussi dans ce vote un symbole : faire de ce défi mondial qu'est l'eau un élément essentiel d'une réflexion qui ne se coupe pas de la réalité des situations.

Personne ne peut nier aujourd'hui que l'eau est devenue un marqueur des urgences de l'évolution climatique. La hausse des températures n'est pas une vue de l'esprit. Au-delà des cycles régulièrement observés depuis toujours, des événements nous alertent. Les données scientifiques (et récemment le rapport du GIEC) traduisent ce que nous constatons dans nos départements : sécheresses à répétition, baisse de niveau des nappes phréatiques, incendies...

Celui que je représente au Sénat - l'Aveyron - fait partie des territoires emblématiques de ce que représente l'eau, source de vie aux multiples visages :

consommation, qualité de l'environnement, industrie, agriculture, production d'énergie (des moulins aux barrages hydroélectriques)... La ressource en eau y est importante. Elle a été utilisée raisonnablement depuis toujours, en respectant la complexité de sa gestion : problématique du bassin versant, concurrence des usages, risques de pollutions... Des solutions ont été trouvées. D'autres devront suivre, ici comme ailleurs. Elles ne peuvent être dictées que par un sens aigu de l'intérêt général.

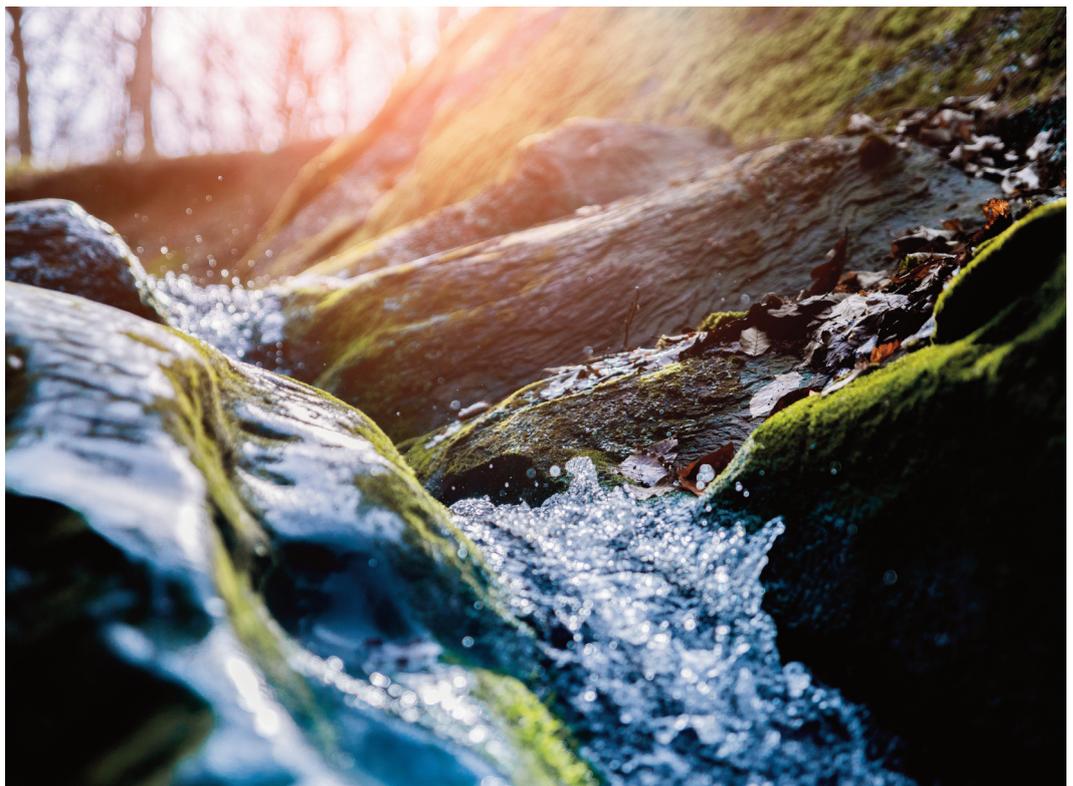
Car se reposer uniquement sur la faculté d'adaptation (réelle) de la nature à ses limites. Changer les comportements (faire des économies) est bien entendu obligatoire mais jamais évident dans un pays si réticent aux contraintes.

Mais cela ne sera pas suffisant pour donner des assurances pour le long terme. L'action collective est nécessaire. Elle ne sera pas simple à mettre en œuvre sur nos territoires à l'heure où le plus modeste projet (notamment les retenues) provoque des oppositions souvent radicales et rapidement récupérées par des groupes bien éloignés des préoccupations de nos populations. Cette action est inévitable, en faisant en sorte que sa maîtrise reste entre les mains des acteurs de proximité.

C'est le sens qu'il faut donner à la position du Sénat avec cette proposition de loi. Ce qui ne signifie nullement pour ses élus un déni de la gravité du sujet au niveau mondial.

« Changer les comportements (faire des économies) est bien entendu obligatoire mais jamais évident dans un pays si réticent aux contraintes. »

Oui, l'eau doit rester source de vie et ne pas devenir un objet de conflit, voire de guerre. L'enjeu est de taille ! ●



TRIBUNES

LES LOGEMENTS MANQUENT, TANDIS QUE L'ÉTAU SE RESSERRE AUTOUR DES PASSOIRS THERMIQUES



Des logements trop énergivores et pas assez de nouvelles constructions, alors que l'on compte plus de 4 millions de mal logés et 330 000 personnes à la rue... En la matière, la France pourrait beaucoup mieux faire, à entendre les spécialistes : « nous dépensons deux fois plus que dans le reste de la zone Euro pour une performance très moyenne », dicit d'ailleurs Pierre Moscovici, le premier président de la Cour des Comptes, sur le sujet.

En l'occurrence, selon les derniers chiffres officiels connus, les aides publiques, y compris celles destinées à la production et à la rénovation, ont atteint quelque 38 milliards d'euros en 2021, en baisse tout de même de près de 9% par rapport à 2016. Alors que dans le même temps, les prélèvements (hors taxe d'habitation, droits de mutation à titre gratuit) ont bondi de plus de 30%, passant en cinq ans de 67,9 milliards à 90,5 milliards d'euros. Cet écart croissant entre le coût et les recettes peine pour beaucoup à se justifier au regard de la situation, et des efforts réclamés en matière de rénovation, surtout dans le contexte d'inflation que l'on connaît.

En France, pour venir à bout des passoires thermiques - les 5,2 millions de logements étiquetés F et G par le diagnostic de performance énergétique (DPE), selon une étude de l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE) -, la loi prévoit l'interdiction de la hausse de leurs loyers, et l'interdiction progressive à compter de 2025 de les louer, afin de contraindre leurs propriétaires-bailleurs à les rénover. À partir d'avril, nouvelle étape : pour vendre une maison ou un immeuble en monopropriété ainsi étiqueté, il faudra, en plus du DPE, l'accompagner d'un audit énergétique. Un audit qui doit permettre de préconiser les travaux nécessaires pour gagner en sobriété. Alors que le coût moyen d'un DPE tourne autour de 150-200 euros TTC, ce serait de 500 à 1 500 euros à rajouter pour cet audit. Le problème, c'est que les DPE, sur lesquels repose tout ce système, ne sont pas toujours fiables, a révélé 60 millions de consommateurs.

Stéphanie Fontaine

POUR RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT, IL EST URGENT D'AGIR

Annaïg LE MEUR

- ▶ Députée Renaissance du Finistère
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Co-rapporteuse de la mission d'information relative aux moyens de faire baisser le prix du logement en zones tendues (hors Île-de-France)
- ▶ Conseillère municipale de Quimper



Vincent ROLLAND

- ▶ Député LR de la Savoie
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Co-rapporteur de la mission d'information relative aux moyens de faire baisser le prix du logement en zones tendues (hors Île-de-France)
- ▶ Conseiller départemental de la Savoie



Sur l'ensemble de notre territoire, les Françaises et les Français connaissent des difficultés grandissantes pour se loger à un prix raisonnable.

Le constat est unanimement partagé : depuis plus de trente ans, le coût du logement est en hausse dans le budget des ménages, et plus particulièrement dans les zones tendues et touristiques, qui cumulent, par nature, des contraintes en la matière.

Dans nos montagnes et sur nos littoraux, nos concitoyens n'arrivent plus à se loger à l'année à proximité de leurs emplois. Ils sont obligés de s'éloigner des cœurs de ville pour vivre en périphérie de leurs zones d'activité.

Au-delà des difficultés financières et géographiques visibles, cette réalité a un effet négatif sur l'attractivité de nos territoires et sur la dynamique économique que nous appelons de nos vœux.

Crise de la demande et de l'offre, hausse des prix du foncier et des coûts de construction, remontée des taux d'intérêt et rétrécissement de l'offre bancaire pour acquérir un logement, superpositions de nouvelles réglementations, les raisons sont nombreuses pour expliquer la situation.

Par conséquent, les réponses doivent être toutes aussi nombreuses et adaptées pour répondre aux enjeux de la crise du logement.

Il est urgent d'agir sur l'offre et la demande en utilisant tous les leviers à notre disposition :

- au niveau fiscal pour modifier le comportement des usagers en faveur du logement de longue durée ;
- au niveau local et national pour adapter la politique du logement à la réalité des territoires en

renforçant les outils de pilotage et d'évaluation des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

- au niveau de la construction et de la rénovation pour augmenter l'offre de logements disponibles de qualité pour nos concitoyens et concilier les enjeux environnementaux de notre pays ;

- au niveau économique et social, en mobilisant le parc locatif privé au service de l'économie locale, pour répondre aux problématiques de logement des travailleurs et poursuivre une politique en faveur du plein emploi et de la mixité socio-professionnelle ;

- au niveau administratif et réglementaire pour évaluer, renforcer et piloter la politique du logement menée en « zones tendues » (classement, zonage, observatoire...).

C'est tout le sens de nos 25 recommandations que nous présentons dans notre rapport sur la mission d'information relative aux moyens de faire baisser le prix du logement en

« Crise de la demande et de l'offre, hausse des prix du foncier et des coûts de construction, remontée des taux d'intérêt et rétrécissement de l'offre bancaire pour acquérir un logement, superpositions de nouvelles réglementations, les raisons sont nombreuses pour expliquer la situation. »

zones tendues (hors Île-de-France). ●



IL EST URGENT D'AGIR POUR SOUTENIR LES LOGEMENTS LONGUE DURÉE

Iñaki ECHANIZ

- ▶ Député Socialistes et App. des Pyrénées-Atlantiques
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre de la délégation aux Outre-mer
- ▶ Conseiller municipal d'Oloron-Sainte-Marie



Agents hospitaliers contraints de dormir dans leur voiture, locataires sommés de quitter leur domicile en période estivale, saisonniers sans abris, étudiants logés au camping, vendeurs de biens immobiliers aux plus-values outrancières, les zones touristiques sont durement frappées par la crise du logement qui touche notre pays et va s'accroître dans les années à venir.

Elle prend sa source de plusieurs facteurs : baisse de la construction de nouvelles unités, augmentation de la proportion de résidences secondaires et de meublés touristiques dans certaines zones, accroissement des prix, réduction du parc social et de l'efficacité des aides, croissance démographique...

Dans les zones dites « tendues », la pression est telle qu'il est devenu difficile de s'y loger à long terme. Au Pays basque, en Béarn et plus largement sur les littoraux, les zones de montagne et dans les grandes villes, les habitants qui font vivre les territoires toute l'année ne trouvent plus d'offres accessibles et sont contraints de s'exiler loin de chez eux pour laisser la place à un public présent quelques semaines par an.

Dans un contexte où la France compte 800 000 meublés destinés à des locations courtes durées en 2021 (18 % de plus qu'en 2020), environ 350 000 logements neufs chaque année (contre 400 000 à 500 000 préconisés), trois millions de logements vacants et plus de 14 millions de personnes fragilisées par la crise du logement, il est indispensable de prendre des mesures d'urgence et mener une politique efficace d'accès au logement sur le long terme.

Pour les zones les plus exposées, il est essentiel d'agir dès à présent pour desserrer la pression sur les prix de ventes et sur le nombre de locations longue durée.

En ce sens, diminuer les avantages fiscaux fléchés vers les locations saisonnières est un préalable. Cette mesure, héritée d'une politique de massification de l'offre touristique, raréfie les offres de locations longues alors que les besoins grandissent. Cela engendre montée des prix et absences d'offres pour les personnes souhaitant s'installer durablement.

Les conséquences sont, aussi, particulièrement préjudiciables pour les communes dont la vitalité économique, culturelle ou la présence de services publics dépendent directement du nombre d'habitants permanents.

Préconisé notamment par les Inspections générales des finances, de l'environnement et du développement durable, de l'administration ainsi que par l'OCDE, il est indispensable d'agir contre ce type de niche fiscale, à l'instar de celle dite niche « airbnb » qui prévoit un abattement forfaitaire, jusqu'à 71 %, en faveur de propriétaires de locations saisonnières. Le parti présidentiel a plusieurs fois témoigné son intérêt pour une telle suppression sans pour autant l'avoir consacré dans son dernier projet de loi de finances. Espérons que cette promesse se concrétise.

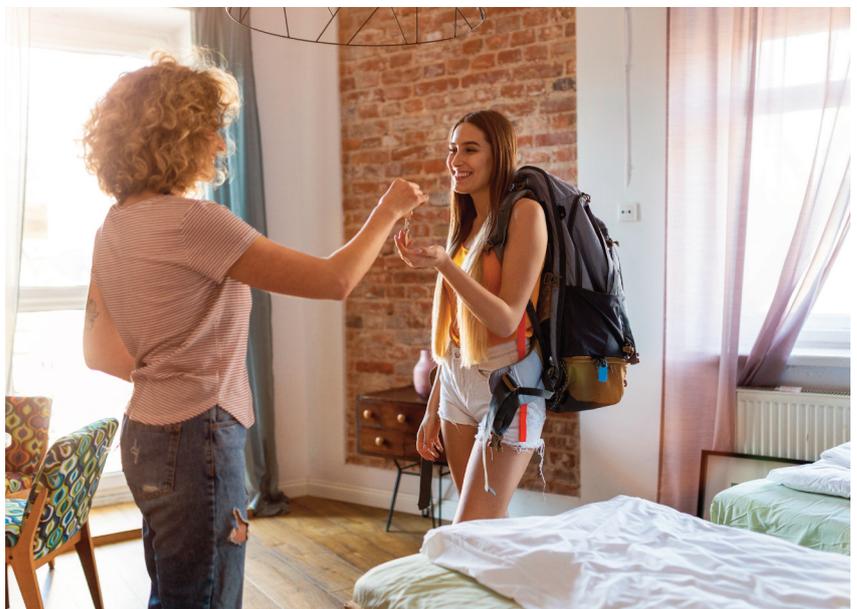
De même, il est nécessaire de faire confiance aux élus locaux en leur donnant des outils supplémentaires pour agir sur les déséquilibres éventuels engendrés par l'attractivité touristique et la spéculation. D'autant que les délimitations des « zones tendues » ne correspondent plus à la réalité.

Parallèlement, sur tout le territoire, et notamment en zones sous

Locations saisonnières : « il est indispensable d'agir contre ce type de niche fiscale, à l'instar de celle dite niche "airbnb" qui prévoit un abattement forfaitaire, jusqu'à 71 % »

tension où une multitude d'abus sont constatés, il est important de renforcer la vigilance des pouvoirs publics contre les fraudes et le détournement de certains outils. Parmi eux, les baux mobilités frauduleux, ou les congés pour vente illégaux.

La France ne peut plus se permettre de faire preuve de laxisme et, sans tourner le dos à son avenir touristique, doit aussi répondre aux besoins immédiats de la population. Ces deux objectifs ne sont d'ailleurs pas antinomiques. Le caractère culturel exceptionnel de nos territoires est le fruit de plusieurs générations d'hommes et de femmes qui l'ont façonné et valorisé. Voir les habitants d'une commune s'en aller, c'est aussi voir disparaître une partie de sa mémoire vivante et de son identité. ●



LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE



**Prochaine parution
automne 2023**

← TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- du ministère de la Transition écologique et solidaire
- de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- du Parlement
- des agences nationales et établissements publics
- des établissements de recherche et formation
- des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52 – trombinoscope@propublic.fr

OUI, je commande l'édition 2023 du Trombinoscope de l'Énergie (parution avril 2023)

..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays.....

Tél..... Fax.....

E-mail.....

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____
(3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

POUR RÉGLER LA CRISE DU LOGEMENT EN FRANCE IL EST TEMPS D'ÉCOUTER LES MAIRES

Christian ESTROSI

- ▶ Maire de Nice
- ▶ Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
- ▶ Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



A l'heure actuelle, les ménages français consacrent en moyenne 35 % de leur budget à leur loyer. Cette part à largement augmenté ces vingt dernières années puisque le coût du logement dans notre pays ne cesse d'augmenter. Comme trop souvent, le poids du coût du logement est encore plus élevé pour les ménages les plus modestes qui y consacrent en moyenne 42 % de leurs revenus, soit quatre fois plus que les 10 % plus riches.

Autre phénomène inquiétant, la France devient de plus en plus un pays de locataires. En effet, ces quinze dernières années le taux de propriétaires en France s'est amoindri et est passé en dessous du taux de propriétaires de pays européens comme l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas ou encore le Danemark.

Parallèlement à cela nous assistons ces derniers mois à un renchérissement du crédit avec des taux qui augmentent et des établissements bancaires qui se montrent de plus en plus frileux à accorder des prêts immobiliers.

Se pose également la question du foncier qui se fait de plus en plus rare notamment sur la Côte-d'Azur où, malgré les efforts des élus locaux et notamment des maires pour construire des logements, qu'ils soient privés ou sociaux, le prix des logements augmente.

A Nice et dans sa Métropole, nous sommes parfaitement conscients du problème que nous prenons à bras le corps depuis plus de 15 ans. Pour ne prendre qu'un exemple, la part des logements sociaux dans notre parc est passée de moins de 10 % en 2008 à 15 % aujourd'hui.

Malgré les efforts consentis par ma municipalité et notamment mon premier adjoint au maire, Monsieur Anthony Borré, à qui j'ai souhaité confier la délégation du logement et la présidence du

premier bailleur social des Alpes-Maritimes, la situation reste encore tendue sur notre territoire.

En outre, 70 % des Niçoises et des Niçois sont aujourd'hui éligibles à un logement social. Nous comptabilisons plus de 17 000 demandes de logements en cours et nous ne pouvons répondre à toutes.

La législation en vigueur est désuète et doit être repensée de fond en comble. Elle s'applique aveuglément à tous les territoires de France sans prendre en considération les spécificités de nos territoires. Qui peut en effet penser que les enjeux de logement, de construction, d'urbanisme, d'artificialisation des sols sont les mêmes à Nice, Paris, Nantes ou en Corrèze et dans le Cantal ?

Sur ce sujet, comme sur de nombreux autres, je plaide pour une décentralisation réelle qui donne la main aux élus locaux auxquels il est grand temps que l'État apprenne, enfin, à faire confiance. Les élus locaux sont crédibles pour prendre la main sur ce sujet dans lequel ils s'investissent massivement. Pour ne prendre que cet

« La législation en vigueur est désuète et doit être repensée de fond en comble. Elle s'applique aveuglément à tous les territoires de France sans prendre en considération les spécificités de nos territoires. »



exemple nous avons signé à deux reprises en 2012 et 2017 deux chartes de qualité pour le logement social sur le territoire de notre Métropole. En partenariat avec les promoteurs du territoire et les bailleurs sociaux, ce référentiel nous permet d'améliorer le cadre de vie en réorientant les critères de construction par rapport aux usages et besoins des occupants des logements, tout en préservant une production de logement économiquement abordable. Ce document

doit favoriser la conception de bâtiments intégrant les notions de calme pour les riverains, de sécurité pour tous les locataires et propriétaires et de propreté.

Par ailleurs, récemment la Métropole de Nice Côte-d'Azur a obtenu le statut d'autorité organisatrice de l'habitat. Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a déclaré en ouverture du dernier Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) de Cannes vouloir décentraliser la politique de l'habitat en France. C'est avec enthousiasme et bienveillance que nous, élus locaux, avons accueilli cette annonce qui doit désormais se traduire dans les faits. ●

POUR UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION GLOBALE DES LOGEMENTS

Eric PIOLLE

- ▶ Maire EELV de Grenoble
- ▶ Conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole



A lors que la France compte 4,1 millions de personnes mal logées, 4,8 millions de passoires thermiques, que le Giec nous somme d'agir pour limiter les dégâts causés par la crise climatique il est urgent d'agir pour un habitat digne et accessible pour toutes et tous.

La rénovation d'un parc de logement vieillissant et inadapté aux enjeux du climat est LE chantier de cette première moitié du

Pour rénover mais aussi produire du logement social, l'État doit globalement redonner des marges de manœuvre à nos bailleurs sociaux afin que ceux-ci puissent renforcer leurs fonds propres et entretenir, rénover, construire du logement de qualité mais aussi mobiliser d'autres outils comme l'acquisition-transformation de logements en logements sociaux. En France, 2,3 millions de personnes sont sur liste d'attente pour accéder à un HLM selon la Fondation Abbé Pierre. Face à ce chiffre, l'ensemble des acteurs publics et privés doivent prendre leurs responsabilités. A Grenoble, les politiques mises en place depuis 2014 payent : en 2023, le taux de logements sociaux atteint les 24,66 % contre 21,7 % à notre arrivée. Nous visons désormais 30 %.

Construire oui, mais construire mieux ! Nous sommes fier-es de compter parmi nos nouvelles constructions des bâtiments comme ABC ou le Haut Bois : ABC est le premier concept en France de bâtiment autonome en énergie et en eau, et le Haut Bois est le premier bâtiment de logement social passif en France ayant une structure entièrement boisée. Nous devons maintenant généraliser cette ambition. Une stratégie nationale d'accompagnement des filières du BTP devra être déclinée dans chaque territoire. Nous nous devons d'imaginer des logements de qualité, construits en matériaux naturels et locaux, réduisant les îlots de chaleur, assurant

de la pleine terre. Enfin, dans chaque unité urbaine un plan de lutte contre les toitures sans usages serait intéressant : surélévations, implantations de panneaux solaires, de toitures végétales ou a minima recouvertes de couleurs claires pour assurer un effet « cool roof ».

« A Grenoble, nous allons accentuer notre lutte contre les logements vides (...), nous nous battons (...) pour la mise en place d'un encadrement des loyers »

En France, alors même que 330 000 personnes sont sans domicile fixe, il est surtout inacceptable que de trop nombreux logements soient inoccupés. L'enjeu numéro 1 en termes d'urbanisme et d'aménagement de nos territoires est désormais d'arrêter l'extension urbaine sans fin qui détruit nos champs et nos forêts. Pour cela, il deviendra de plus en plus crucial que chaque immeuble, chaque logement soit effectivement occupé et habité. A Grenoble, nous allons donc accentuer notre lutte contre les logements vides : en 2021, la taxe des résidences secondaires a été majorée de 60 %, une plateforme de captation de logements vacants a été mise en place et nous travaillons à des solutions pour expérimenter la réquisition des logements inoccupés à des fins sociales et solidaires. Enfin, l'État se doit d'être moins frileux et plus visionnaire vis-à-vis de la nécessaire régulation du marché de l'immobilier et la lutte contre les injustices face au logement. Dans l'agglomération grenobloise, nous nous battons depuis plusieurs années pour la mise en place d'un encadrement des

loyers. Après un premier refus incompréhensible en 2021, nous avons déposé une nouvelle demande. Cet encadrement et plus globalement la régulation publique des prix du foncier est une condition sine qua none de la bonne mise en œuvre du Zéro artificialisation Nette qui peut conduire à des bulles spéculatives et des phénomènes d'exclusion si ceux-ci ne sont pas anticipés. ●

XXIème siècle. En 2021 sur les 700 000 subventions « MaPrimeRénov » accordées, seulement 2 500 logements sont sortis du statut de passoires thermiques... Il est vital de changer de braquet et de mettre en œuvre une politique de rénovation globale des logements, dotée de réels moyens techniques et financiers. Pour ce faire, l'inscription au régime des hypothèques des financements apportés par l'État est une option à sérieusement étudier pour généraliser et rendre obligatoire les rénovations globales.

LE « ZAN », ARTIFICIALISER MOINS TOUT EN PRODUISANT D'AVANTAGE DE LOGEMENT : COMMENT APPRÉHENDER CE DÉFI ?

Valerie LETARD

- ▶ Vice-présidente du Sénat
- ▶ Sénatrice UC du Nord
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
- ▶ Membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat
- ▶ Conseillère départementale du Nord



sénatoriale transpartisane visant à faciliter la mise en œuvre de l'objectif « ZAN », qui a été adoptée le 16 mars à une large majorité. Elle a pour aspiration de tenir mieux compte des contraintes et des réalités du terrain. Ainsi, nous proposons d'exclure des comptes fonciers régionaux les grands projets d'envergure nationale ou européenne, très consommateurs de foncier mais indispensables à notre transition écologique (par exemple le Canal Seine Nord Europe, les Lignes Grande vitesse ou les usines de fabrication de batteries). Il s'agit de « redonner un peu d'air » aux collectivités.

Pour le volet logement, cela se traduit par une logique de soutien à la densification, couplée à une facilitation de l'évolution des documents d'urbanisme. Une avancée majeure apportée par notre texte sera la possibilité, pour les communes ou EPCI compétents en matière d'urbanisme, de délimiter des périmètres de densification et de recyclage foncier, où l'artificialisation ne sera pas décomptée comme telle du compte foncier : il s'agit en particulier des zones urbaines, des « dents creuses » sur le littoral ou sur des friches.

La loi Climat et résilience a acté, à l'échelle de la France, un double objectif de lutte contre l'artificialisation des sols :

- une réduction de la moitié du rythme de l'artificialisation nouvelle entre 2021 et 2031, soit -50 % en 10 ans,
- l'atteinte de Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

L'objectif de sobriété foncière est partagé par tous. Les élus locaux n'ont d'ailleurs, pour la plupart, pas attendu cette loi pour « faire du ZAN ».

Mais cet objectif se heurte aujourd'hui à de nombreux objectifs contradictoires, notamment le besoin de construire plus de logements, de réindustrialiser notre pays et de décarboner notre économie.

Pour les élus locaux, alors que le compte foncier disponible sera nettement inférieur aux décennies passées, il faudra donc arbitrer entre construire des logements, assurer le développement de zones économiques, et protéger la nature.



Pour que cette ambition soit réalisable, avec mon collègue Jean-Baptiste Blanc, nous sommes à l'origine d'une proposition de loi

D'autres solutions existent : la densification par la surélévation des bâtiments existants et la construction de nouveaux plus hauts, présentant une moindre emprise au sol. Ces solutions ne sont évidemment pas adaptées à tous les territoires, mais

Les ZAN « ne peut être un dogme, imposé de façon uniforme, verticale et autoritaire, sans prendre en compte les besoins spécifiques d'habitat ».

particulièrement pertinentes en zones très urbaines.

Enfin, de nombreuses associations d'élus nous ont à nouveau alertés sur le sujet des logements vacants. Selon l'Insee, au 1^{er} janvier 2022, 8 % des logements sont vacants. Il faut pouvoir réhabiliter et remettre en usage ces derniers. Dans mon arrondissement de Valenciennes, le maire d'une commune de moins de 1 000 habitants me confie récemment le caractère massif du phénomène (pas moins d'une vingtaine de logements vacants dans cette petite commune !), et son impuissance, face à des situations d'indivision ou de biens sans maître. Se saisir de ces sujets est l'un des grands défis à venir.

En somme, concilier l'objectif « ZAN » et la nécessité de répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de logement, nous oblige à adopter une approche finement territorialisée. C'est pourquoi le « zéro artificialisation nette » ne peut être un dogme, imposé de façon uniforme, verticale et autoritaire, sans prendre en compte les besoins spécifiques d'habitat, corollaire de la revitalisation des zones rurales ou du développement économique d'un territoire.

Les travaux qui ont précédé l'adoption du texte au Sénat ont été conduits dans cet état d'esprit. C'est à la représentation nationale qu'il appartient désormais de s'emparer rapidement de cette question, pour permettre à l'ensemble des acteurs de mener à bien leur stratégie de production de logements. ●

COMME LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, CONTINUER DE CONSTRUIRE EST IMPÉRATIF !

Dominique ESTROSI SASSONE

- ▶ Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Conseil national de l'habitat
- ▶ Membre de la Commission nationale chargée de l'examen du respect des obligations de logements sociaux
- ▶ Présidente de la Commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique



Si vous écoutez le bruit ambiant, vous aurez l'impression qu'il n'est plus question que de rénovation énergétique des logements et plus de constructions neuves. Or, concilier les deux impératifs que sont la transition écologique et un logement abordable pour chacun, c'est en fait revenir à l'essence même du développement durable.

Concrètement, en matière de logement, il nous faut tout à la fois rendre plus sobres les logements pour atteindre la neutralité carbone et continuer de construire pour soulager les zones tendues afin d'offrir à nos concitoyens un toit ainsi qu'un parcours résidentiel, sources d'épanouissement familial et personnel.

Sauf que la crise du logement est là ! L'objectif de 250 000 logements en deux ans - 2021 et 2022 - n'a pas été atteint, le seuil de 180 000 agréments a péniblement été franchi. Les biens mis en vente ont baissé de 10 % et les réservations de 20 % fin 2022. Parallèlement, l'indice du coût de la construction a augmenté de 8 %.

Selon les derniers chiffres de la Fondation Abbé Pierre, 4,1 millions de personnes sont mal-logées, dont 643 000 en hébergement contraint chez des tiers et 934 000 en suroccupation. Quand donnera-t-on de la visibilité au-delà de la conjoncture quand on sait que le logement est un secteur de temps long et d'investissement qui a besoin d'un cadre juridique stable et clair, tout à l'opposé de niches fiscales prolongées d'une année sur l'autre ? Je l'appelle de mes vœux pour l'investissement locatif à travers un « statut du bailleur privé ».

En outre, je souhaite également que soit réhabilité l'acte de construire auprès des maires et de nos concitoyens en sachant lier la capacité financière à agir avec la dynamique de la construction et de la population. Sortons enfin de l'absurdité de vouloir « construire moins pour loger plus » ! Car demain le « zéro artificialisation nette » (ZAN) fera figure d'épée de Damoclès au-dessus de tous les projets. Il ne faut pas que le ZAN soit le synonyme du malthusianisme, de décroissance du logement et de l'envolée des prix de l'immobilier.

La rénovation énergétique des logements est le deuxième grand enjeu. Le calendrier imposé par la loi Climat et résilience

d'interdiction de location des logements les plus énergivores à partir de 2025 et 2028 pourrait faire baisser les bras à de nombreux bailleurs privés.

La question financière pour embarquer massivement nos concitoyens dans les rénovations globales performantes leur permettant de faire de précieuses économies est bien réelle autant

« Il ne faut pas que le ZAN soit le synonyme du malthusianisme, de décroissance du logement et de l'envolée des prix de l'immobilier. »

que la question du séquençage face aux capacités limitées des professionnels à mener à bien les travaux. Enfin, la fiabilité du lien entre la réalisation des travaux et le saut en termes d'étiquette énergétique reste un sujet non réglé.

Le logement est plus que jamais un bien de première nécessité et un droit dont trop de Français manquent encore aujourd'hui. La soutenabilité écologique au travers de la sobriété foncière, l'équité sociale en luttant contre le mal-logement et l'efficacité économique en préservant l'équilibre financier des opérations de construction sur toute la chaîne du logement doivent enfin être portés par les pouvoirs publics pour sortir de la crise du logement qui sinon nous surprendra comme celle de l'hiver 1954. ●



LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UNE URGENCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Jean-Luc FUGIT

- ▶ Député Renaissance du Rhône
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Président du Conseil supérieur de l'énergie



La précarité énergétique est peut-être aujourd'hui l'un des grands combats écologiques et sociaux de notre siècle.

Une urgence écologique car en France, en 2022, le secteur résidentiel et tertiaire est à l'origine de 20 % des émissions nationales de gaz à effet de serre dont 12 % pour le seul secteur du logement des ménages. Et une urgence sociale puisqu'on dénombre, aujourd'hui, en France, 4,8 millions de passoires thermiques.

Il est donc nécessaire d'adopter un changement radical de paradigme en nous engageant collectivement vers l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050.

Avec le Gouvernement, la majorité a pris ses responsabilités. La Loi de finance de 2023 consacre près de 2,6 milliards d'euros au dispositif 'Ma prime renov'. Notre objectif est fondamental : aider les ménages en fonction de leur ressource dans la rénovation de leur logement et agir ainsi contre la précarité énergétique subie.



Accompagner nos concitoyens dans cet effort de sobriété énergétique c'est aussi garantir leur droit à un logement

énergétiquement digne. Ainsi, la loi Climat et résilience voté en 2021 interdit la location des logements classés G à partir de 2025, des logements classés F à partir de 2028 et des logements classés E à partir de 2034 et assure le blocage des prix des loyers.

Néanmoins, la lutte contre les passoires énergétiques ne garantit pas d'atteindre pleinement nos objectifs de neutralité carbone. Il est aussi nécessaire de travailler à augmenter de façon conséquente la part des énergies renouvelables utilisées dans nos foyers.

Parmi elles, le chauffage au bois domestique, qui est responsable de 43 % de la part de la pollution aux particules fines, a fait l'objet d'un plan présenté par le Gouvernement en 2021, à la suite des publications du Conseil national de l'air. Il a permis d'accélérer le renouvellement des poêles et cheminées vétustes au profit

« Il est aussi nécessaire de travailler à augmenter de façon conséquente la part des énergies renouvelables utilisées dans nos foyers. »

d'équipements performants et de développer l'utilisation de combustibles moins émetteurs en particules fines.

Pour garantir des solutions énergétiques décarbonées, l'État entend également augmenter la production d'énergie électrique renouvelable et nucléaire. Cependant, l'électricité ne peut être la seule solution face à la diversité des utilisations des énergies dans les logements. En 2018, l'électricité correspond à 37 % de la part d'énergie utilisée dans nos logements contre 41 % pour le gaz naturel et 13 % pour le pétrole (fioul).

Pour réussir à développer les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire, il faut donc aussi faire le pari stratégique du mix énergétique à travers une approche par cas d'usage et en considérant la territorialisation de la production d'énergie.

L'hydrogène basse pression, par exemple, pourrait permettre une alimentation en électricité et en chaleur des bâtiments. En effet, l'hydrogène offre une solution de stockage long, de flexibilité et une réponse aux besoins en intersaisonnalité. Le biométhane et les gaz bas-carbone représentent eux aussi des alternatives sérieuses. Le gisement des gaz verts français permet parfaitement de couvrir une partie de la consommation d'un parc de bâtiments rénovés. Ces énergies peuvent être produites localement, au plus près des besoins, ce qui constitue un avantage pertinent de valorisation des ressources d'un territoire.

C'est pourquoi, nous devons nous engager sur une feuille de route claire : porter une attention économique particulière envers ces énergies renouvelables tout en plaçant au cœur de cette stratégie les nombreux producteurs d'énergies des territoires.

La lutte contre les passoires thermiques est aussi une lutte de justice sociale qui lie amélioration du pouvoir d'achat et qualité de vie.

C'est à ces conditions que nous réussirons collectivement notre combat contre la précarité énergétique des logements. ●

L'URGENCE D'UN NOUVEAU CAP EN MATIÈRE DE RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS

Viviane ARTIGALAS

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain des Hautes-Pyrénées
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Membre suppléante du Conseil national de l'habitat



Depuis près d'un an, la réalité quotidienne de nos concitoyens est celle d'une vie toujours plus chère : augmentation de 6 % des prix à la consommation, augmentation de 16 % des prix de l'énergie, en dépit du bouclier tarifaire et de la « remise à la pompe ». Conséquence de l'inflation, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a augmenté de 10 % en 2022, touchant aussi bien les retraités et les étudiants que les actifs. Pour les plus modestes, cette hausse globale des prix a un impact direct sur l'un des postes de dépenses contraintes les plus lourds : le logement. Le nombre de ménages accusant un retard de paiement de loyer de plus de trois mois a augmenté de plus de 10 % en deux ans.

La précarité dans le logement se traduit également par la précarité énergétique. L'un des objectifs de la loi Climat et résilience visait l'éradication des passoires thermiques d'ici 2028. Or, on compte encore à ce jour 5,6 millions de logements énergivores (DPE F ou G), dont 37 % sont occupés par des ménages modestes et précaires, qui peinent à accéder aux aides et dont le reste à charge est trop important pour leurs ressources financières.

Ce chiffre ne baisse pas, faute d'un accompagnement adéquat. C'est un constat largement partagé : les politiques de résorption des logements dits « passoires thermiques » et de lutte contre la précarité énergétique, n'ont aucun effet, ni pour éradiquer les dites

passoires, ni pour lutter contre le réchauffement climatique et atteindre l'objectif de diminution de la consommation d'énergie finale.

Le dispositif MaPrimeRénov', bien qu'il ait contribué à financer la rénovation de 670 000 logements pour un montant distribué de 3,1 milliards d'euros, soit une multiplication par 10 depuis 2018, n'a permis d'engager que très peu de rénovations globales et véritablement performantes.

Le groupe socialiste, écologiste et républicain du Sénat a déposé une proposition de loi visant à résorber la précarité énergétique. Ce texte reprend les propositions que nous avons déjà portées lors de la loi Climat et résilience, en proposant de recentrer l'effort budgétaire sur l'éradication des passoires thermiques, d'engager une stratégie de rénovation plus inclusive avec la mise en place d'un « reste à charge zéro » pour les personnes les plus précaires et l'assurance d'un accès égal aux dispositifs d'accompagnement sur tous les territoires, y compris dans les zones peu denses. Enfin, nous encourageons le recours à l'innovation dans les techniques et matériaux de rénovation, en particulier dans les territoires d'outre-mer.

En ne ciblant pas les classes sociales les plus en difficulté, les mesures gouvernementales ne sont ni pérennes, ni structurelles, et échouent à répondre aux enjeux de long terme. Dans la perspective de la loi de programmation sur l'énergie et le climat, qui sera

« C'est un constat largement partagé : les politiques de résorption des logements dits "passoires thermiques" et de lutte contre la précarité énergétique, n'ont aucun effet »

débatte courant 2023, il est donc urgent de donner un nouveau cap à l'action de l'État en matière de rénovation thermique des logements. A cet égard, le Parlement, force de propositions, doit être entendu. ●



COÛT DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET COÛT DE LA NON-ACTION

Jean-Baptiste BLANC

- ▶ Sénateur LR de Vaucluse
- ▶ Membre de la Commission des Finances
- ▶ Rapporteur spécial du budget Égalité des territoires et logement, logement et ville, politique des territoires au Sénat
- ▶ Conseiller départemental



Il est d'usage de souligner le coût de la politique du logement. En particulier, l'inefficacité des aides au logement est régulièrement pointée du doigt : avec un coût de 38 milliards d'euros, elles ne suffisent plus à réduire les inégalités d'accès au logement. Ce coût doit toutefois être comparé avec les prélèvements obligatoires sur le logement, qui sont de 90 milliards d'euros. En raison du poids élevé de la fiscalité, le logement dans son ensemble rapporte aux finances publiques.

Dans le même temps, le poids de la dépense est toujours plus important pour les particuliers : alors que le logement représentait 18 % du budget des ménages en 1971, soit un peu moins que l'alimentation, il pèse aujourd'hui pour 28 %, soit deux fois plus que l'alimentation. Or ce poids croissant ne permet pas d'améliorer l'accès au logement, bien au contraire.

Or le désintérêt manifeste du Gouvernement pour la question du logement ne peut qu'inquiéter. Près d'un an après la dernière élection présidentielle, il n'a toujours pas présenté sa stratégie pour cette politique. Aucun objectif n'est présenté pour le développement du logement social, Action Logement poursuit son action dans l'incertitude alors même que la convention quinquennale 2018-2022 est arrivée à expiration et la nouvelle stratégie relative au logement n'a toujours pas été annoncée malgré la progression considérable du parc d'hébergement d'urgence. La seule politique suivie est celle du prolongement des dispositifs existants : les contrats de ville voient leur échéance prolongée d'année en année, tandis que les projets de révision des valeurs locatives sont repoussés alors que cette révision est indispensable pour fonder une fiscalité juste.

Pourtant deux défis majeurs se présentent, et pour chacun un cadre réglementaire contraignant a été mis en place avant même que soit défini un modèle de financement. Une obligation indirecte de rénovation énergétique est instaurée avec l'interdiction progressive de mise en location des « passoires énergétiques », mais le coût de la rénovation des logements risque de pousser de nombreux propriétaires à les laisser simplement vacants, aggravant encore les difficultés des habitants à se loger. Le dispositif « MaPrimeRénov » rencontre un fort succès, mais son effet réel sur les émissions de gaz à effet de serre reste débattu, tandis que les collectivités territoriales doivent faire face à la très lourde charge de la rénovation des bâtiments publics.

De même, la loi Climat et résilience a défini des objectifs très ambitieux de réduction de l'artificialisation dès 2031, et de suppression de toute artificialisation nette en 2050, mais le financement de ces objectifs reste inconnu. Le recyclage urbain est nécessaire, mais il est rarement autofinancé, contrairement aux opérations d'extension urbaine. Le Sénat a pris les devants en étudiant avec le Conseil des prélèvements obligatoires des pistes pour une fiscalité incitant à la sobriété foncière, puis en votant une proposition de loi qui adapte les conditions de mise en œuvre du « zéro artificialisation nette ».

Il est urgent à présent que le Gouvernement prenne la main sur ces deux dossiers et propose les outils financiers et fiscaux permettant de concilier le besoin en logement et les objectifs climatiques. Une absence d'action aujourd'hui ne fera qu'accroître le coût de l'action demain. ●

« Une absence d'action aujourd'hui ne fera qu'accroître le coût de l'action demain. »



L'AUGMENTATION DES PRIX DES LOYERS ET DES CHARGES LOCATIVES ASPHYXIE LES QUARTIERS POPULAIRES

Sébastien DELOGU

- ▶ Député LFI-Nupes des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales



Dans un contexte inflationniste qui met déjà en grande difficulté les ménages, les loyers et le prix des charges augmentent significativement plus vite que les revenus.

L'année 2023 marque une nette aggravation de ce phénomène et entraîne une hausse brutale du coût du logement pour les locataires, ce qui représente une bombe sociale qu'il faut désamorcer de toute urgence.

Malgré les contre-propositions de la NUPES, le Gouvernement s'est entêté, par idéologie, dans sa logique austéritaire, ce qui le prive de sa capacité à agir de manière conséquente et globale sur la question du logement. Quelques mois après avoir présenté des mesures dites d'urgence, le constat est accablant et risque de provoquer des drames.

L'augmentation record de l'Indice de référence des loyers (IRL) de 3,5 % conduit à une aggravation de la situation puisque le nombre d'impayés de loyers de plus de trois mois a augmenté de 10 % en un an dans le parc social.

Le vote, main dans la main avec le RN, de la loi Kasbarian, qui s'attaque frontalement aux droits des locataires, démontre la volonté du gouvernement de s'attaquer aux pauvres, plutôt qu'à la pauvreté.

Pourtant, notre pays compte déjà 330 000 sans domicile fixe dont 42 000 enfants.

C'est comme si la 5ème plus grande ville de France était peuplée exclusivement de personnes sans domicile fixe !

Le Bouclier tarifaire qui fixe la hausse des prix de l'énergie à 15 % pour les locataires ayant accès aux tarifs réglementés, ce qui exclut de fait les locataires des logements collectifs - copropriétés ou logements sociaux - et illustre à merveille la critique portée par la NUPES et les organisations représentatives des locataires, selon laquelle le gouvernement préfère organiser le marché plutôt que de défendre le droit au logement digne et l'accès de toutes et tous à l'énergie.

Contrairement à notre proposition de bloquer les prix des produits de première nécessité, parmi lesquels

ceux de l'énergie, et donc de rogner sur les profits colossaux des grands groupes énergétiques, cette mesure gouvernementale s'apparente à une subvention aux fournisseurs d'énergie. L'argent public comble le différentiel entre les prix de vente aux ménages et les prix du marché, et finance donc directement les superprofits records enregistrés par les fournisseurs.

Avec mes collègues de la France insoumise, et plus largement de la NUPES, nous n'avons eu de cesse de dénoncer, dans l'hémicycle, ces réponses largement éculées, vouées à l'échec et qui s'inscrivent dans la consolidation d'un modèle ultra libéral qui transforme tout en marché.

« L'argent public comble le différentiel entre les prix de vente aux ménages et les prix du marché, et finance donc directement les superprofits records enregistrés par les fournisseurs. »

Contraint de choisir entre se nourrir et payer les factures, les locataires s'organisent et des collectifs se mobilisent partout dans les quartiers populaires comme c'est le cas à Frais Vallon ou à la Busserine à Marseille, à Blanqui à Bondy ou dans le quartier de la Rabière à Joué-lès-Tours.

L'état doit prendre ses responsabilités et répondre à leurs revendications légitimes sans attendre que de plus en plus de familles glissent dans l'extrême pauvreté et les dettes locatives.

La proposition de loi déposée par mon collègue William Martinet, au nom du groupe LFI-NUPES, vise à apporter une réponse immédiate, juste et conséquente à une situation qui va finir par dégénérer si le Gouvernement reste sourd à la colère qui gronde. ●



S'IL VOUS PLAÎT... DESSINE-MOI UNE RETRAITE !



La réforme des retraites vient d'être promulguée... Vive la prochaine ! En trente ans, sept textes se sont succédé, ce qui donne une moyenne d'une révision tous les 4 ans. A chaque fois, il s'agit de résorber un déficit budgétaire (potentiellement futur), et à chaque fois, les projets donnent lieu à d'intenses débats. « Avec la réforme des retraites, il y a de quoi faire sauter plusieurs gouvernements », aurait d'ailleurs prophétisé, au début des années 90, l'ancien Premier ministre Michel Rocard.

C'est à la fin du XVII^e siècle que certaines professions ont commencé à s'organiser en ce sens. Voilà l'origine des régimes spéciaux. Puis, c'est au sortir de la Seconde Guerre mondiale qu'a été créé le système de sécurité sociale, dont une assurance vieillesse obligatoire pour tous les salariés. Depuis, plusieurs tentatives d'homogénéisation ont été tentées. Sans grand succès jusque-là. En plus du recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et l'accélération de l'application de la loi dite "Touraine", la nouvelle réforme prévoit la suppression à compter du 1^{er} septembre des principaux régimes spéciaux pour les nouveaux embauchés.

Sur le système lui-même, articulé autour d'un régime de base, puis d'un régime complémentaire, il n'y a pas de changement. Il repose toujours sur le principe de répartition et de solidarité entre les générations : les cotisations versées par les salariés et leurs employeurs servent à payer les pensions des retraités. Des dispositifs par capitalisation peuvent aussi exister. Ils sont alors mis en place de manière individuelle ou collective via des accords d'entreprises : les plans d'épargne retraite.

Quant au financement, il existe potentiellement moult hypothèses possibles. En tout cas, les cotisations ne suffisent pas à payer l'ensemble des pensions des retraités. Pour faire simple, il y a de plus en plus de retraités et pas assez d'actifs, ce qui est d'autant plus vrai avec l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population. Alors comment faire ? Allonger la durée de travail, comme dans toutes les dernières réformes, baisser les pensions, augmenter les cotisations, les taxes et/ou les impôts, sur l'ensemble de la population ou non... ? La revue du Trombinoscope a proposé à tous les groupes parlementaires, de l'Assemblée comme du Sénat, de plancher sur le sujet.

Stéphanie Fontaine

APRÈS LES RETRAITES, REDÉFINISSONS ENSEMBLE NOTRE RAPPORT AU TRAVAIL !

Aurore BERGE

- ▶ Présidente du groupe Renaissance
- ▶ Députée Renaissance des Yvelines
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Présidente du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale
- ▶ Conseillère régionale d'Ile-de-France



Le point de départ de cette réforme, c'est une réalité : la réalité démographique ! En 1970, il y avait 3 cotisants pour 1 retraité, demain ce sera seulement 1,4 cotisant pour 1 retraité. Sans action, c'est une dette cumulée de 150 milliards d'euros en 2030.

Cette réalité s'impose à chacun de nous et nous avons fait un choix : celui du travail.

En demandant à ceux qui le peuvent un effort progressif, en travaillant plus longtemps pour garantir la préservation de notre modèle de solidarité intergénérationnelle. Le tout sans hausse d'impôt, ni baisse de pension ou de salaire.

Durant les débats parlementaires, parfois houleux, voire outranciers, plus que les retraites, c'est notre rapport au travail qui a été questionné.

L'extrême gauche voudrait faire croire que la retraite à 60 ans est l'alpha et l'oméga de la lutte sociale, sans pour autant répondre aux enjeux de pénibilité, d'usure professionnelle ou de mobilité. Quand on a le corps cassé par la pénibilité de son travail, la question n'est pas de partir à 60, 62 ou 64 ans : c'est de pouvoir évoluer professionnellement, changer de carrière, être formé, voir ses compétences reconnues, etc.

L'extrême droite, quant à elle, s'est planquée en espérant ainsi profiter du tumulte des premiers. Qui sait dire concrètement ce que le RN aurait fait ou ferait ? Comment il financerait ? Personne ne le sait, ils ont préféré le silence, leurs rares amendements ne visant qu'à raviver la flamme de leur logo : cibler encore et toujours l'immigré, l'étranger.

« Grâce à notre action résolue, le plein emploi est à portée de main. »

Face à ces positions, démagogiques ou populistes, nous avons proposé un texte équilibré qui répond aux inquiétudes légitimes de

chacun. Compromis en ramenant la proposition initiale d'âge légal de départ de 65 à 64 ans. Avancée issue du débat parlementaire sur la retraite des femmes en ajoutant une surcote un an avant l'âge légal, en plus de la revalorisation des petites pensions pour 1,8 million de Français. Simplification du dispositif des carrières longues : ceux qui ont commencé à travailler tôt partiront plus tôt. Solidarité accrue avec le fonds de prévention d'1 milliard d'euros, soit la réforme des retraites la plus redistributive des 30 dernières années.

Si cette réforme est un point de départ, elle ne peut être le point d'arrivée de notre politique en matière de travail.

Grâce à notre action résolue, le plein emploi est à portée de main. Le taux de chômage est passé de près de 10 % en 2017 à 7,2 % aujourd'hui.

Il est venu le temps d'investir le sens du travail !

Le sens du travail, c'est la possibilité de choisir et construire son avenir professionnel et non se le laisser imposer.

C'est le partage des profits au sein de l'entreprise et la transcription de l'accord national interprofessionnel.

C'est le renforcement de l'accès à la formation et à la mobilité professionnelle.

C'est la meilleure prise en compte de la pénibilité et de l'usure professionnelle.

Face à ces enjeux, nous avons besoin d'un dialogue social renouvelé, avec des partenaires sociaux forts, représentatifs, réformistes.

Nous avons besoin de partis politiques responsables, ne niant pas la réalité démographique, sociale ou économique et prêts à travailler dans la recherche du compromis, avec le sens de l'intérêt général.

Les Français nous ont élus, ils nous ont choisis. Les Français sont prêts au dépassement et au rassemblement. La majorité y est prête. Que celles et ceux qui sont de bonne volonté s'engagent avec nous. ●



FACE AUX MENSONGES, NOUS PROPOSONS UNE VRAIE RÉFORME JUSTE ET PROGRESSIVE

Jean-Philippe TANGUY

- ▶ Député RN de la Somme
- ▶ Président délégué du groupe RN à l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Conseiller régional des Hauts-de-France



La nécessité de réformer le système des retraites est toujours estampillée du sceau de « l'urgence vitale » pour la France. Paradoxalement, il s'agit de la troisième réforme « indispensable » en seulement dix ans. Aussi, de quoi cette impérieuse nécessité à rallonger la durée de travail des Français est-elle le nom ? Est-elle juste socialement et financièrement efficace ?

L'analyse des conséquences du décalage de l'âge de départ légal à la retraite de 60 à 62 ans conclut à un appauvrissement des séniors, avec une augmentation de +158 % d'entre eux au RSA en près de dix ans. L'âge avancé au travail est aussi synonyme d'une hausse des accidents du travail et donc de dépenses sociales et de drames humains. Pour preuve, selon l'Insee en 2019, les 50-59 ans subissaient dix fois plus d'accidents de travail que les moins de 20 ans.

Si le Gouvernement utilise tant de contorsions médiatiques et une

communication mensongère (notamment la revalorisation des petites pensions à hauteur de 1 200 euros) sur la réforme actuelle, c'est que le véritable objectif de ces réformes bureaucratiques est incontestablement la baisse des pensions. La Drees constate, d'ailleurs, une hausse significative du nombre de décotes et donc une baisse des pensions.

« There is no alternative ». Tel est l'autre argument du Gouvernement, sûrement distillé par les cabinets de conseil qui irriguent l'Élysée et les ministères en éléments de langage, et qui suppose - dans une formule thatchérienne complètement galvaudée - qu'aucune alternative n'existe à leur réforme.

Pourtant, Marine Le Pen, alors candidate à la dernière élection présidentielle a proposé un véritable projet d'alternance, qui combine deux qualités : celui d'être viable et juste. Ce dernier poursuivait une philosophie du bon sens, selon laquelle « plus l'on travaille tôt, plus l'on travaille dur, plus l'on doit partir tôt ». Concrètement, cela se traduit pour les moins de 20 ans à 40 années de cotisations et un départ légal à la retraite à 60 ans ; un système progressif jusqu'à 42 annuités et 62 ans maximum de manière progressive pour le reste de la population.

« le véritable objectif de ces réformes bureaucratiques est incontestablement la baisse des pensions. »

Naturellement, notre réforme s'inscrit dans un programme global de court et moyen termes permettant de réindustrialiser notre pays, de développer ses ressources naturelles et agricoles, d'intensifier la R&D. Autrement dit, il s'agit d'augmenter la productivité et la richesse produite par habitant, clé du succès pour rompre avec la gestion macroniste de la pénurie.



La natalité est le véritable thermomètre de la confiance dans l'avenir. À l'heure où les Français doutent, entraînant une chute de notre natalité, il faut également assurer que chaque Français et chaque famille puissent choisir librement d'avoir ou non les enfants qui correspondent à leurs aspirations et libertés.

Face à une crise sociale d'ampleur, face à un Gouvernement sourd aux revendications, aveugle aux mobilisations, muet aux réponses à apporter, notre groupe utilisera à nouveau les dernières armes légales en sa possession, en l'espèce le recours devant le Conseil constitutionnel. Entendu par les Françaises et les Français, le Rassemblement national réitérera sa proposition de référendum pour renouer avec l'essentiel : le peuple, seul souverain, et seul à même de trancher sur ce sujet éminemment important, civilisationnel et social. ●

POUR UNE RÉFORME JUSTE ET LISIBLE, LE SYSTÈME PAR POINTS DEVRAIT ÊTRE RÉÉTUDIÉ

Nicolas TURQUOIS

- ▶ Député Démocrate (Modem et apparentés) de la Vienne
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-président du groupe Démocrate
- ▶ Conseiller municipal de Moncontour



utilement à la vie de la cité avant et d'en dépendre ensuite.

Dans une social-démocratie de progrès, le vrai enjeu consiste à permettre au plus grand nombre d'arriver en bonne santé à l'âge de la retraite, à construire des parcours de vie où les métiers exigeants physiquement ou psychologiquement le soient moins ou alors ne le soient que temporairement. Formation, reconversion, prévention... sont des concepts intimement liés au sujet des retraites. Tout comme transition. Aujourd'hui, le passage à la retraite est très généralement une rupture : 100 % d'activité avant et 0 % après alors qu'un passage plus progressif en retraite permettrait à la fois de tenir compte de l'âge qui avance tout en valorisant des compétences indéniables acquises par l'expérience et qui sont une véritable richesse pour un pays qui manque de bras !

Une réforme des retraites idéale, c'est d'abord une réforme financée et équilibrée financièrement. Dans un contexte généralisé d'endettement massif, il est impensable de financer des dépenses de fonctionnement courante par de la dette nouvelle. Malgré les dénis les plus farouches de nombreux responsables politiques, emprunter pour pouvoir payer les pensions d'aujourd'hui revient à transférer aux petits-enfants la charge des pensions de leurs grands-parents d'aujourd'hui !

Comment finance-t-on les déficits ? En collectant tout simplement davantage de cotisations liées au travail ! L'effort doit donc porter sur le taux de chômage en général et sur celui des seniors en particulier, véritable talon d'Achille de la France. Il nous faut aussi porter des réflexions sur le temps de vie passé au travail. On ne peut

« On ne peut continuer à entrer plus tard sur le marché du travail, en lien avec l'allongement des études, et à continuer de partir au même âge alors que l'espérance de vie ne cesse de progresser. »

Une réforme des retraites idéales est enfin une réforme de justice en matière de droits familiaux et sociaux et de lisibilité. A chaque réforme des retraites, la très grande majorité de nos concitoyens



continuer à entrer plus tard sur le marché du travail, en lien avec l'allongement des études, et à continuer de partir au même âge alors que l'espérance de vie ne cesse de progresser.

Une réforme des retraites idéale doit être ensuite et surtout une réflexion autour du rapport au travail. Les débats, ou l'ersatz de ce qu'ils ont pu être à l'hémicycle, dans le cadre de l'actuelle réforme ont surtout mis en avant la situation de ceux qui arrivent usés à l'âge de la retraite. Même s'ils ont été moins relayés médiatiquement, nombreux sont aussi les témoignages de ceux qui ont très mal vécu la mise en retraite, cette impression de contribuer

qui poussent les portes de nos permanences viennent d'abord nous faire part de leurs incompréhensions et leurs doutes sur le calcul de leurs pensions ; les trimestres validés, cotisés, les salaires portés au compte, entre autres, relèvent du capharnaüm du laborantin. Ils sont très critiques aussi sur les différences de prise en compte des maternités entre les régimes

ou des questions de réversion qui deviennent insolubles pour les poly-pensionnés.

La retraite est, par construction, un moment très singulier dans la vie. Et les ressources - essentiellement les pensions - dont on dispose à ce moment-là sont particulièrement cruciales. Une réforme idéale sera donc celle qui portera des règles épurées, homogènes pour tous et où chacun pourra faire une estimation simple de son montant de pension. C'était le système de la réforme par points, il faudra y revenir. ●

RÉFORME DES RETRAITES : 0 - CRISE DÉMOCRATIQUE : 1

Arthur DELAPORTE

- ▶ Député Socialistes et App. du Calvados
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales



Monique LUBIN

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain des Landes
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-Présidente de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale
- ▶ Membre du Conseil d'orientation des retraites
- ▶ Conseillère départementale des Landes



Notre système de retraites est au fondement du pacte social. Les spécialistes Jean-Claude Barbier, Michael Zemmour et Bruno Théret rappellent ainsi dans un récent ouvrage* que « la réussite historique du système français est d'être parvenu à généraliser un remplacement des revenus d'activité pour les salariés âgés qui a considérablement réduit la pauvreté des seniors ».

Nous, élus des groupes socialistes du Parlement, sommes catastrophés par le choix de l'exécutif de se lancer - à l'orée du quinquennat - dans une réforme qui menace l'édifice de notre modèle de retraite par répartition.

Tout était vicié dès le départ : l'étude d'impact lacunaire, comme le choix du Gouvernement de dramatiser les enjeux budgétaires en interprétant à sa convenance les conclusions du Conseil d'orientation des retraites (COR) ou celui de recourir au 49-3. Tout cela illustre la déconnexion gouvernementale des aspirations populaires attachées à la préservation de notre modèle social. C'est à des concertations et non à des négociations que les syndicats ont

« Réformer nos retraites, c'est bâtir un projet de société. Ici, il a cruellement manqué. »

été conviés - quand ils ont été sollicités - par l'exécutif. Toute réforme d'ampleur devrait pourtant s'appuyer sur un dialogue sain avec les corps intermédiaires.

L'utilisation du véhicule législatif du projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif pour mener une entreprise de modification en profondeur des fondamentaux de notre contrat social a été dénoncé de toutes parts alors que, comme le souligne l'historien Pierre Rosanvallon, « rarement un projet de réforme gouvernemental aura été aussi mal préparé et envisagé sur un mode aussi technocratique et idéologique, alors qu'il y a une discussion complexe et argumentée à mener sur le financement des retraites. »

Une autre réforme, de justice sociale, était pourtant possible : mieux prendre en compte les carrières longues, hachées, les métiers pénibles, à lutter contre les inégalités de genre qui affectent durablement notre système de retraite et son financement. La question du maintien même de l'âge légal, barrière absurde compte-tenu de l'évolution des carrières, pouvait être posée. Cette autre réforme était finançable en faisant peser l'effort sur ceux qui le peuvent et non sur les carrières longues ou les femmes. Taxation des dividendes, des retraites-chapeau, des superprofits, hausses des cotisations pour les plus hauts salaires, des choix inverses à ceux du gouvernement. Il a préféré mener une politique d'austérité sans prendre en compte l'épanouissement au travail, les sujets d'épuisement au travail, ou la retraite comme un nouvel âge de la vie, comme le défendait Ambroise Croizat. Réformer nos retraites, c'est bâtir un projet de société. Ici, il a cruellement manqué.

Ces méthodes ne peuvent qu'ébranler durablement la confiance des citoyens en leurs représentants et installer une colère durable. La réforme des retraites devra être retirée. Si le gouvernement reste sourd à la colère populaire, la gauche portera dans son projet pour 2027 l'abrogation de la réforme, une réforme plus juste et concertée. ●

Ces méthodes ne peuvent qu'ébranler durablement la confiance des citoyens en leurs représentants et installer une colère durable. La réforme des retraites devra être retirée. Si le gouvernement reste sourd à la colère populaire, la gauche portera dans son projet pour 2027 l'abrogation de la réforme, une réforme plus juste et concertée. ●

* « Le système français de protection sociale », Edition La Découverte



RETRAITES : RETOUR VERS LE FUTUR !

Hervé MARSEILLE

- ▶ Sénateur Union centriste (UC) des Hauts-de-Seine
- ▶ Membre de la commission des Lois
- ▶ Président du groupe UC au Sénat
- ▶ Conseiller municipal de Meudon



Si on devait trouver un mérite à la réforme adoptée, c'est de nous offrir un répit pendant lequel nous pouvons envisager l'avenir de notre système de retraite. Impossible néanmoins de procrastiner. Il faut réinventer une méthodologie. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), centre névralgique des corps intermédiaires, est l'instance la plus appropriée pour concevoir l'architecture de ces discussions.

Trois principes doivent guider la concertation à venir : l'équité, la solidarité et la liberté.

L'équité repose sur la volonté que chaque euro cotisé rapporte les mêmes droits pour tous. Le projet de « système universel de retraite » par points nous paraît toujours être celui qui s'en rapproche le plus. La difficulté majeure, identifiée en 2019, est celle de la transition entre le foisonnement actuel et ce dispositif unique. Cela nous conduit à recommander une simplification passant de 42 régimes à 3 : privé, public et indépendants. Ces derniers mois illustrent par ailleurs notre réticence envers un âge unique d'ouverture des droits alors que certains ont commencé à travailler à 16 ans, d'autres à 20, à 25 ou plus. Nous devons viser à terme la suppression des âges d'ouverture des droits et d'annulation de la décote au bénéfice du seul nombre de trimestres travaillés.

La solidarité nous conduit à confirmer le système de retraite par

répartition, dispositif assis sur deux piliers que seraient le nombre minimal de trimestres de cotisations et les niveaux de cotisations. Elle impose aussi de garantir une pension minimum pour ceux qui n'auraient pas pu se constituer suffisamment de droits, du fait de leur vie professionnelle ou en raison d'un handicap. Il s'agit également de compenser les entraves subies par les mères dans leur carrière, alors que leurs enfants pérenniseront la solidarité intergénérationnelle.

La liberté s'entend enfin à plusieurs titres. Notre époque fait valoir des aspirations très divergentes d'une personne à l'autre. Certaines sont prêtes à étendre leurs études quand d'autres veulent rentrer vite dans la vie active. Certaines privilégient une retraite longue mais modeste quand d'autres favoriseront l'inverse. Il s'agit d'accommoder ces choix de vie. Ainsi, le départ en retraite se ferait dès lors que l'assuré atteint une pension au moins équivalente au montant de la pension minimum. En parallèle, il est souhaitable que ceux qui souhaitent avoir recours à une part de capitalisation puissent le faire aisément. Nous devons encourager les dispositifs existants.

De nombreux dispositifs ayant un fort impact financier sur le

système de retraite visent en réalité à compenser les conditions d'exercice de l'activité professionnelle. La pénibilité en est la principale. Il faut aborder ce point crucial autrement. Tout d'abord parce que cette réalité est parfois subjective : pénibilité physique ou psychique, ce qui sera vrai pour

« La solidarité nous conduit à confirmer le système de retraite par répartition, dispositif assis sur deux piliers que seraient le nombre minimal de trimestres de cotisations et les niveaux de cotisations. »

un individu le sera moins pour un autre. Il nous semble ainsi plus approprié de jouer sur deux leviers. Nous portons tout d'abord l'ambition d'une meilleure rémunération des métiers pénibles, ce qui nécessite de lutter en parallèle contre les flux qui alimentent les « armées de réserve ». Les Français doivent pouvoir se former tout au long de leur vie afin de s'extraire à temps d'un métier usant. Les

reconversions doivent être grandement facilitées et accompagnées, pour les intéressés et pour leurs employeurs.

La transformation de notre système ne pourra pas se réaliser sur un temps court. Au même titre que la méthode et la pédagogie sont fondamentales, une transition progressive est un élément incontournable d'une réforme majeure. A l'évidence, l'ensemble de ces démarches ne peut évoluer qu'avec le souci d'un dialogue étroit avec les partenaires sociaux... ●



QUELLE ÉVOLUTION DE LA RETRAITE POUR QUELLE ÉVOLUTION DU TRAVAIL ?

Guillaume GONTARD

- ▶ Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires de l'Isère
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Président du groupe Écologiste-Solidarités et territoires du Sénat
- ▶ Conseiller municipal du Percy



qui souhaitent quitter les métropoles et trouver à la campagne ou dans les villes moyennes un autre cadre de vie. Faute d'activité économique toutes et tous ne le pourront pas.

Pourtant si la puissance publique se donnait les moyens d'une vraie transition écologique, elle pourrait accompagner un développement d'activités conséquent dans toutes ces zones périurbaines et rurales. Il s'agirait d'encourager l'essor de l'agriculture biologique - qui nécessite plus de main d'œuvre -, le développement des énergies renouvelables - beaucoup plus décentralisées que la production nucléaire -, le développement de filières agro-industrielles locales pour la production de matériaux biosourcés - indispensables pour la construction, le développement d'une industrie vertueuse et le petit artisanat, mais également le petit commerce, les filières de réemploi et de recyclage des déchets, le développement de nouvelles mobilités collectives, etc.

Cette transition écologique, ce nouvel aménagement du territoire qu'une grande partie de nos concitoyens appellent de nos vœux sera pourvoyeur de très nombreux emplois. Souvent physiquement exigeants et parfois pénibles, ces emplois nécessiteront toutefois une réduction du temps de travail. Aussi les écologistes défendent et défendront la semaine de 4 jours comme la retraite à 60 ans.

Nous défendons aussi le revenu universel d'existence, indispensable socle de protection sociale permettant à chacun d'être acteur de cette transition et de déterminer son projet de vie. Ce revenu universel sera également le socle d'une retraite digne pour toutes et tous, qui devra être complété par un système de retraites à réimaginer, qui tout en reposant sur l'incroyable solidarité intergénérationnelle de notre modèle par répartition, devra, bien mieux qu'aujourd'hui, prendre en compte la diversité des parcours de vie, la pénibilité des métiers mais aussi l'engagement citoyen, associatif comme les tâches familiales. Tout un modèle est à construire, mais en partant du travail et non l'inverse. ●

En 2017, l'avenir du travail était au cœur de la campagne présidentielle. L'ubérisation commençait à bouleverser le modèle dominant du salariat. Les aspirations des nouvelles générations à de nouvelles formes de travail, à des carrières plus diversifiées commençaient à poindre. Les syndromes d'épuisement professionnel (burn out) et d'ennui profond, avec perte de sens au travail (bore out) étaient au cœur du débat. Deux candidats en particulier avaient mis ces questions au cœur de leur projet : Benoit Hamon avec toute une série de propositions articulées autour du revenu universel d'existence et Emmanuel Macron qui promettait notamment d'ouvrir l'assurance chômage à toutes et tous (notamment les démissionnaires) et de créer un système de retraite universel dit « à point » permettant de prendre en compte plus finement la diversité des parcours de vie.

Six ans plus tard, alors que toutes les problématiques sur l'avenir du travail sont plus prégnantes que jamais, le débat politique sur ces sujets a régressé. La parenthèse intellectuelle de 2017 s'est refermée. Le président Macron n'a pas, ou très partiellement, tenu ses promesses de campagne et nous propose une réforme des retraites injuste, banalement paramétrique, qui ne répond en rien aux nouvelles problématiques du travail et dont la brutalité plonge le pays dans une profonde crise sociale et démocratique.

C'était mettre totalement la charrue avant les bœufs. Il est désolant de voir que la vision du candidat Macron s'est perdue dans le costume gris d'un comptable triste. D'autant plus que la pandémie est passée par là et a remis en valeur les métiers essentiels au fonctionnement de nos sociétés, souvent mal rémunérés et éprouvants physiquement. Le confinement a aussi été un délice pour toutes celles et ceux



« les écologistes défendent et défendront la semaine de 4 jours comme la retraite à 60 ans. »

L'IMPASSE DÉMOCRATIQUE EXIGE...

Eliane ASSASSI

- ▶ Sénatrice CRCE de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Présidente du groupe CRCE au Sénat
- ▶ Membre de la commission des Lois



La réforme des retraites a cristallisé un ressentiment qui tient tant à la volonté de l'exécutif de faire travailler le peuple deux ans de plus et de durcir le calendrier de la réforme dite Touraine, que de nier le contexte socio-économique, tout en se complaisant dans une pratique verticale et, oserais-je, dire autoritaire du pouvoir.

« Le cheminement démocratique » tant narré par les membres du Gouvernement ne peut se borner à une procédure constitutionnellement validée par le Conseil.

D'abord parce que la constitutionnalité du véhicule législatif utilisé, l'accumulation de procédures d'obstruction au débat parlementaire de la part de l'exécutif et de la majorité sénatoriale ont subi des réserves d'interprétation en droit par le Conseil lui-même. Je note que la censure de 6 cavaliers sociaux dont 4 articles dans leur intégralité ajoute de la brutalité à une contre-réforme d'une rare violence pour les travailleuses et les travailleurs. La Constitution est un cadre, au sein duquel l'interprétation du juge constitutionnel constitue un acte performatif entre plusieurs significations alternatives. Et c'est sans parler de l'insincérité manifeste de certaines déclarations de certains ministres sur le minimum contributif abusivement décrété à 1200 euros. En somme, une autre décision était possible.

En outre, la constitutionnalité de la réforme ne résout pas la crise démocratique et politique qui traverse notre pays. La tentative d'opposer la démocratie parlementaire et la démocratie sociale est

une manœuvre grossière qui tente d'opposer les légitimités. Les travailleurs et les travailleuses organisés et leurs élus ne peuvent être réduits au silence une fois le simulacre de concertation mené, tout comme les représentants du peuple ne peuvent être empêchés de voter sur une réforme structurelle pour la nation. La démocratie doit se reposer sur ses deux composantes.

Les provocations gouvernementales, qui misent sur l'épuisement du mouvement social, qui tentent de disqualifier les oppositions, qui appellent à passer à autre à chose, créent les conditions d'une rupture profonde et durable vis-à-vis du corps politique et du corps social. L'abrogation de cette réforme est un préalable indispensable pour que l'activité gouvernementale suive son cours et pour que de nouvelles réformes essentielles pour la nation puissent être discutées. Nous avons déposé, avec les membres de mon groupe, une proposition de loi d'abrogation qui permettra de donner une

« Les provocations gouvernementales, qui misent sur l'épuisement du mouvement social, qui tentent de disqualifier les oppositions, qui appellent à passer à autre à chose, créent les conditions d'une rupture profonde et durable ».

énième issue démocratique au conflit social inédit que nous connaissons. Cette initiative s'accompagne de la demande du RIP dans sa deuxième version et constitue également une porte de sortie pour le gouvernement sans qu'il n'apparaisse comme revenant sur son entêtement et sa brutalité. Une fois sa validation par le Conseil constitutionnel, ce serait l'occasion d'une campagne populaire, tant l'opposition à cette contre-réforme est majoritaire, un outil à la disposition du peuple politiquement engagé dans un front commun et unitaire. Il reviendrait au Président de la République de ne pas ignorer, de ne pas opposer, cette nouvelle légitimité qui complète l'arc démocratique composé de la légitimité parlementaire et sociale, c'est-à-dire la légitimité populaire. ●



LE REFERENDUM : POUR RÉNOVER NOTRE DÉMOCRATIE

Bertrand PANCHER

- ▶ Député Libertés, indépendants, O.M et territoires de la Meuse
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Président du Groupe LIOT
- ▶ Conseiller municipal de Bar-le-Duc



entraîne des effets inattendus sur la vie associative et les soins aux personnes dépendantes estimés à 10,7 milliards d'euros. L'étude d'impact est aussi muette quant aux effets sur les autres branches de la Sécurité sociale. D'ailleurs, l'allongement de la réforme Touraine devrait rapporter 6 milliards d'euros, soit une grande partie du déficit.

Nous avons acté que le système pouvait souffrir de manques de financement à terme, du fait de la baisse du nombre d'actifs, et surtout de la part de plus en plus importante du capital face au travail. Nous avons proposé de nouvelles pistes de financement, et surtout une grande conférence sociale. C'est notamment le cas avec la taxation des revenus du patrimoine dans un contexte de doublement des patrimoines les plus riches ces 5 dernières années. De plus, l'Europe était favorable à la taxation des transactions financières intraday qui apporterait entre 4 et 5 milliards d'euros. Emmanuel Macron a préféré les traders de Londres aux salariés français !

J'avais alerté la Première ministre sur les risques de déstabilisation de notre pays. Rien ne justifiait une précipitation et un passage en force sur les retraites : pas de déséquilibre financier qui remette en cause le système des retraites, des effets inattendus sur la vie associative ou sur les personnes dépendantes et d'autres modes de financement possible. Cette méthode législative qui écrase les corps intermédiaires et la représentation nationale laisse un pays fracturé alors qu'une majorité de Français sont contre cette réforme.

« Emmanuel Macron avait promis de rassembler le pays, il n'a jamais été aussi divisé et notre démocratie abîmée. »

Le referendum est aujourd'hui la seule solution pour apaiser le pays. Nous avons besoin d'une

C'est pour toutes ces raisons que mon groupe parlementaire LIOT a déposé une motion de censure. Et parce que nous sommes des députés indépendants qui travaillons hors clivages politiques, d'autres parlementaires ont rejoint cette initiative transpartisane qui n'a échoué qu'à quelques voix.

nouvelle méthode législative pour redonner la parole aux Français. Avec les parlementaires de mon groupe je défends un véritable choc de décentralisation, des responsabilités accrues pour les territoires, une intégration complète des corps intermédiaires au processus de décision. Généraliser l'usage du referendum permettra de redonner la parole aux Français dans l'esprit de la Constitution de la Vème République. Le référendum d'initiative partagée a été porté par des parlementaires de toutes tendances politiques. Cependant la procédure est lourde et nécessite une fois la décision du Conseil constitutionnel rendue de recueillir 4,8 millions de signatures, raison pour laquelle j'ai demandé qu'Emmanuel Macron déclenche lui-même un referendum au titre de l'article 11 de la Constitution. Je milite d'ailleurs depuis plusieurs années pour un abaissement du nombre de pétitionnaires. Emmanuel Macron avait promis de rassembler le pays, il n'a jamais été aussi divisé et notre démocratie abîmée. Il est urgent de la rénover, c'est l'objet d'une proposition de loi que je vais déposer. ●

Si le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime le déficit maximum de notre régime entre 14 et 15 milliards d'euros en 2030, il prévoit une stagnation voire une diminution jusqu'en 2070, entre 12,1 et 14,7 % du PIB. Nous n'assistons donc pas à un déséquilibre qui remettrait en cause totalement notre système. De plus, si la réforme a pour objectif de dégager 17 milliards d'euros, le recul de l'âge



LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2023



◀ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé et de la Prévention
- de la Présidence de la République, du Parlement, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)

**Prochaine parution
juin 2023**



BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex**
Tél. : **03 27 56 38 57** - trombinoscope@propublic.fr

Je commande l'édition 2023/2024 du Trombinoscope de la Santé parution juin 2023
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC*

* TVA 20 %, 5 € de port inclus

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

Chèque Mandat

CB Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M. Mme

Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Pays

Tél Fax

E-mail

LA RÉVOLUTION DE L'IA GÉNÉRATIVE ET SON LOT DE QUESTIONS



Alexandre Farro
Fondateur de metashift

Le terme ChatGPT est sur toutes les lèvres et pénètre même la sphère politique, suite à la critique de Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT, sur son utilisation possible par le Président de la République pour écrire son allocution du 17 avril. Les modèles de langages (LLM), dont GPT, sont apparus en 2014 en tant que traducteurs. Ils ont évolué pour permettre la génération de contenus divers, avec le lancement en novembre 2022 de la version Chat par OpenAI, utilisable par le grand public.

Cette technologie est une révolution qui permet à des individus lambda de produire de l'intelligence en réponse à une simple question, sans nécessiter d'apprentissage ou d'acculturation technologique. Cependant, cette automatisation de l'usage pose la question de la connaissance et du savoir, car les

LLM risquent de supprimer la capacité de penser par soi-même. Avec le développement de la voiture, nous avons cessé de marcher, avec l'utilisation du GPS, nous avons cessé d'utiliser les cartes.

Ces technologies d'intelligence générative ont ceci de fascinant qu'elles posent à leur tour grand nombre de questions. La première est incluse dans la phrase précédente : utiliser un LLM demande à l'utilisateur de savoir poser des questions. Même si les choses sont moins manichéennes qu'il n'y paraît, le système éducatif français est historiquement basé sur un modèle dit "transmissif" où les enseignants sont considérés comme des dépositaires de connaissances et les élèves comme des réceptacles passifs. L'apprentissage du questionnement doit devenir une priorité.

Autre élément, ces LLM sont entraînés sur de vastes quantités de données puisées sur internet (le P de GPT). Se pose la question de la protection des données privées ou personnelles, de la propriété intellectuelle de ces données, de l'intelligence économique associée à ces données... voire de la nature territoriale de l'opérateur de ces données, en l'occurrence ici, les Etats-Unis.

Il faut prêter attention aux demandes de moratoire de la part de E.Musk. Mais alors que la France, voire l'Europe, souffrent d'un retard important en matière technologique, voire plus prosaïquement en termes de vision, le sujet devrait plus être celui de notre capacité à accélérer sur ces technologies.

De manière générale, il est important de favoriser l'émergence de startups et de les accompagner dans leur croissance, notamment en simplifiant les démarches administratives et en favorisant l'investissement en capital-risque. La France doit investir massivement dans la recherche et le développement, en particulier dans des domaines

stratégiques comme la cybersécurité, l'intelligence artificielle et les technologies quantiques. Si l'on prend la peine d'analyser la structure des transferts de technologie aux Etats-Unis ou en Chine, il est également essentiel de renforcer la coopération entre le secteur de La Défense, les universités, les entreprises et les instituts de recherche pour favoriser le transfert de technologies et d'expertise, ainsi que de stimuler l'entrepreneuriat chez les jeunes.

Les LLM interrogent la problématique de l'éthique, dans leur capacité à produire des connaissances et à forger un savoir. La démarche de réexamen

pourraient proposer une IA classique ou générative, dont le design, c'est-à-dire la modération, serait éthique et régie par la loi. Le projet de E.Musk et des libertariens de la Silicon Valley est celui du mouvement permanent, sans règle ni loi pour le stopper. Dans celui-ci, tel que l'a bien décrit la philosophe Hannah Arendt, tout devient possible.

La question la plus fascinante que posent ces technologies d'intelligence artificielle, dont les LLM font partie, est sans aucun doute celle de leur objectif, celle du *purpose* pourrait on dire en anglais. Si la France pouvait répondre à cette question, elle ferait un grand pas en avant. C'est



critique des enseignants, des historiens et des politiques ne peut être livrée aux réseaux de neurones artificiels d'une intelligence elle-même artificielle. Deux logiques fondamentales s'opposent ainsi aux Etats-Unis, dont la France et l'Europe terre des humanités pourraient-être les arbitres. D'un côté Sam Altman CEO de Open AI, de l'autre E.Musk. Ce dernier critique la proposition d'une IA Woke, selon lui politiquement correcte et grand public, c'est-à-dire commerciale, en lieu et place d'une IA libertarienne, sans règle ni contraintes. L'Europe, et la France en son sein,

une question de transcendance et de projet de société. Pourquoi utiliser l'IA, à quelle fin, dans quel but, pour qui ? C'est la question d'un projet politique qui permettrait de tendre un pont vers l'avenir.

metashift

media des transitions

www.metashift.fr/les-biotechs



LA COLLECTION DU TROMBINOSCOPE

TOUTE L'INFORMATION POLITIQUE PROFESSIONNELLE

BASE DE DONNÉES DE 20 000 NOMS

- ➔ Biographies
- ➔ Photos
- ➔ Organigrammes
- ➔ Fonctions
- ➔ Attributions

COORDONNÉES DES ÉLUS ET DES DÉCIDEURS

www.trombinoscope.com